

1354

CONSULTATION SUR PLACE	PRÊT	PEB
OUI	OUI	NON

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**Les artothèques
Bibliothèque municipale de Lyon
Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

Martine Mauvieux

**sous la direction de
Bernadette Morel-Deruyck, Bibliothèque municipale de Lyon
Jean-François Bonnin, Maison du livre de l'image et du son**

1998



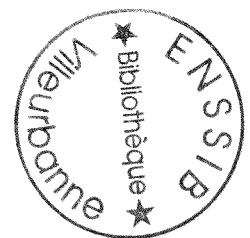
**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**Les artothèques
Bibliothèque municipale de Lyon
Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

Martine Mauvieux



**sous la direction de
Bernadette Morel-Deruyck, Bibliothèque municipale de Lyon
Jean-François Bonnin, Maison du livre de l'image et du son**

1998

1997
DCBST
25

SOMMAIRE

Remerciements	3
Introduction	4
I. Les établissements	5
1. Des établissements prestigieux	5
a) Origine des bibliothèques	5
b) Un rayonnement citadin : le réseau documentaire	6
c) Les locaux de la bibliothèque de la Part-Dieu et de la Maison de l'image et du son	6
d) Organisation des établissements	7
e) Les fonds	8
2. Vie culturelle et animation	9
a) Les animations	9
b) La diffusion auprès du public	10
3. Un objectif immédiat : la réinformatisation	11
a) Les catalogues	12
b) Choix d'un nouveau système	13
II. Les artothèques	14
1. Rappel historique	14
2. Les artothèques de Lyon et Villeurbanne	15
3. Les locaux	15
4. Les fonds et leur mise en valeur	17
5. Les personnels et leurs actions	21

III. Les publics	26
1. enquête auprès du public emprunteur	26
2. Les résultats confrontés à ceux de l'enquête ministérielle de 1985	27
a) L'identité des emprunteurs	27
b) Pratiques de l'artothèque	28
3. Les appréciations par rapport aux services de chaque artothèque	31
4. Les motivations des collectivités	34
Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes	40

Remerciements

Tous mes remerciements vont à la Bibliothèque municipale de Lyon et à la Maison du livre de l'image et du son pour leur accueil et les facilités qu'elles m'ont accordées afin de mener à bien ce travail.

Et je tiens à remercier tout particulièrement Bernadette Morel-Deruyck, conservateur responsable du département *Arts et Loisirs* de la bibliothèque de la Part-Dieu, Françoise Lonardoni, responsable de l'artothèque et Sylvie Aznavourian, responsable du fonds photographique, ainsi que M. Jean-François Bonnin, directeur de la Maison du livre de l'image et du son et Corinne Guerci-Blacher, responsable de l'artothèque et ses assistants Guy Péralo et Nathalie Genest pour leurs informations, conseils et encouragements.

Je remercie également Jean-Philippe Lamy, responsable du centre de documentation de la Direction du Livre et de la Lecture et Elisabeth Ratier, responsable du centre de documentation de la Délégation aux arts plastiques au ministère de la Culture pour leurs conseils bibliographiques sur l'histoire des artothèques en France.

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, l'image s'est imposée dans les bibliothèques comme média tout aussi prégnant que les textes écrits. La création des artothèques (en 1982) s'est inscrite dans cette prise de conscience collective encouragée par les pouvoirs publics (politique culturelle dynamique).

Mais, encore peu nombreuses en France, chargées de diffuser l'art de notre époque auprès d'un public encore peu averti, par le biais du prêt de multiples et d'animations, les artothèques gardent un caractère confidentiel qui apparemment les rendent difficiles d'approche.

Etudier les artothèques de Lyon et de Villeurbanne est éclairant à ce sujet : ces deux services dépendent de bibliothèques très proches (quelques kilomètres les séparent) et fort différentes (histoire, fonctionnement, perspectives) ; elles sont au service de la même population (Lyonnais et Villeurbannais pour l'essentiel) et visent le même objectif (promouvoir l'art contemporain). Confrontées à des problèmes bibliothéconomiques (traitement des documents pour le prêt et la conservation, service au public), elles ont également un rôle proche de celui des musées (rencontre avec des artistes et des galeristes, réalisation d'expositions, animation autour de l'art contemporain, restauration de documents fragiles, mise en valeur des collections,...).

Cette double fonction les conduit à se mobiliser pour un public particulier : amateur d'art (plaisir de découvrir des œuvres nouvelles et originales comme dans un musée), il peut s'approprier les créations artistiques pendant quelques mois (démarche plus impliquante que l'emprunt d'un autre support, loin d'une consommation culturelle anodine).

Ainsi, les artothèques au sein des bibliothèques vivent une situation paradoxale : elles proposent une discipline réputée difficile d'approche (l'art contemporain demande une initiation et une formation, pour une véritable compréhension) à tous les publics avec des moyens communs aux autres services des établissements.

Les artothèques de la Maison du livre de l'image et du son et de la Bibliothèque municipale de Lyon sont en ce sens exemplaires à jongler d'une façon souvent magistrale avec des contradictions incontournables. Leur histoire et leur évolution respectives les amènent à gérer différemment leurs fonds et à obtenir des résultats divergents.

I. Les établissements

Bien que fort différentes sur de nombreux points (superficie, origine et nature des fonds, nombre de documents conservés, publics visés, emplacement dans la ville, etc...) les Bibliothèques de Lyon et de Villeurbanne peuvent être comparées sur certains points : ce sont des établissements prestigieux, soucieux d'entretenir un rayonnement culturel régional, national et international et vivant actuellement une phase similaire de leur évolution par la réinformatisation.

1 . Des établissements prestigieux

La bibliothèque municipale de Lyon et la Maison du livre de l'image et du son jouissent d'une réputation nationale et même internationale pour des raisons très différentes : la première peut se targuer de conserver de nombreux documents anciens et précieux qui la placent en première position par rapport aux bibliothèques municipales françaises, la deuxième conçue dans le cadre des Grands Travaux de l'Etat pendant les années quatre-vingts s'est imposée grâce à l'architecture originale de Mario Botta.

a) Origine des bibliothèques

- Le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon a pour origine la bibliothèque du collège de la Trinité (actuel lycée Ampère) fondé en 1527.

Cette collection s'est accrue au cours des siècles trouvant des hébergements divers jusqu'à son installation en 1911 dans le Palais Saint-Jean sous le nom de Bibliothèque municipale.

En 1972, la Bibliothèque s'installe dans des nouveaux locaux situés dans le quartier de la Part-Dieu.

- La bibliothèque municipale de Villeurbanne, quant à elle, était installée depuis 1930 dans les locaux de l'Hôtel de ville. En 1988, son fonds sans caractère d'ancienneté remarquable, a été transféré dans la Maison du livre, de l'image et du son ouverte au public en mars et inaugurée le 15 octobre par le Président de la République François Mitterrand.

b) Un rayonnement citadin : le réseau documentaire

- La Bibliothèque de la Part-Dieu forme avec les 14 bibliothèques de quartiers et les trois bibliobus un réseau de lecture publique prêtant presque deux millions de volumes par an pour une ville de 422 000 habitants (1 260 000 h. avec la banlieue).

Ces bibliothèques sont regroupées en six pôles géographiques (pôle Nord, pôle Centre, pôle Sud, pôle Ouest, pôle mobile, pôle de la Part-Dieu) mais dépendent d'une même direction située à la Bibliothèque de la Part-Dieu.

- La Maison du livre, de l'image et du son François Mitterrand gère un réseau documentaire couvrant la ville de Villeurbanne (120 000 h.). Ce réseau comprend la MLIS elle-même (Cours Emile Zola), les Archives municipales, le prêt aux collectivités, les bibliobus adultes et enfants et la médiathèque du Tonkin.

c) Les locaux de la bibliothèque de la Part-Dieu et de la Maison du livre de l'image et du son

- Le bâtiment de la bibliothèque de la Part-Dieu, d'une superficie de 27 000 m², a été construit par l'architecte lyonnais Perrin-Fayolle.

Les salles réparties sur sept niveaux couvrent une superficie de 12 000 m². Les espaces de circulation (hall d'entrée, palier intermédiaire, escaliers) sont spacieux et donnent à l'établissement une belle "aération".

Deux espaces d'exposition (l'un au rez-de chaussée, l'autre au 4e étage) permettent de présenter régulièrement au public à la fois les fonds patrimoniaux et des expositions thématiques organisées par les différents départements.

Les bureaux du personnel sont répartis sur tous les étages : ils sont relativement spacieux mais peu d'entre eux se situent près des salles de lecture.

Le stockage des documents rares, précieux, anciens ou peu consultés se fait dans le silo, ensemble de magasins répartis sur 17 étages.

- Le bâtiment de la MLIS a été construit par l'architecte suisse de renommée internationale Mario Botta. L'édifice de 3 500 m² comprend sept étages agencés autour d'un puits de lumière. Les salles de lecture sont ainsi organisées d'une façon rayonnante autour de cylindres de verre centraux.

Le décor intérieur, conçu par Marc Givry, se décline sur une base de noir, blanc et gris. Selon la charte du décorateur, tout ajout d'un décor personnel est impossible.

Les bureaux du personnel organisés selon le mode paysagé sont installés pour la plupart au 4e étage depuis 1988 avec différents aménagements au cours des années (le dernier en 1996).

d) Organisation des établissements

• La départementalisation à la bibliothèque de la Part-Dieu

Les fonds regroupés par thème (quels que soient leurs supports) ont été rassemblés dans des salles de consultation distribuées sur sept étages : *arts et loisirs* auquel se rattache l'espace *musique, langues et littératures, société, civilisation, sciences et techniques*. S'y ajoutent, enfin, les départements : *jeunesse, la documentation régionale, le fonds ancien* préexistants.

Le principe de la départementalisation est donc de réunir autour d'un domaine de connaissance ou d'un fonds spécifique des documents de nature différente (livres imprimés, périodiques, vidéocassettes, C.D. et cassettes audio, estampes et photographies...) complétés par des documents multimédia (cédéroms, Internet) dans une salle qui leur est réservée.

Ces salles et ces fonds sont gérés par des équipes de personnel relativement autonomes chargées de l'acquisition et du traitement des documents, du suivi de leur équipement et de leur mise en place sur les rayons.

Ces mêmes équipes assurent le service au public comprenant l'accueil, les renseignements bibliographiques, l'installation des vidéocassettes sur les postes de visionnement, la réservation pour la consultation sur Internet, le rangement régulier des documents rendus, la gestion des documents réservés. Elles sont également chargées de la valorisation des collections (expositions, rencontres, débats,...) et de la mise en place d'un réseau de partenaires.

250 personnes travaillent à la bibliothèque de la Part-Dieu (350 sur tout le réseau).

• Une répartition des fonds par support à la Maison du livre de l'image et du son

Chaque service correspond à un étage : au sous-sol se trouve l'*artothèque*, au rez-de-chaussée, l'*accueil* puis dans les étages, la *médiathèque adultes*, la *médiathèque jeunesse*, la *vidéothèque* et la *discothèque*. La direction, le service administratif, le service informatique, l'atelier de restauration, le logement du gardien sont installés au 5e étage.

Comme à la bibliothèque de la Part-Dieu, chaque service est géré par des équipes de personnels qui assurent l'acquisition des documents, le catalogage, le suivi de l'équipement

et la mise en rayon. Ces mêmes équipes sont régulièrement sollicitées pour les animations à partir et autour des documents dont ils s'occupent. Spécialisés dans leurs domaines, ces personnels accueillent le public et gèrent le prêt quotidiennement.

Une soixantaine de personnes travaillent à la MLIS (90 personnes sur tout le réseau).

e). Les fonds

• A la Bibliothèque de Lyon, 1 800 000 documents de toute nature sont proposés au public.

On peut les regrouper ainsi :

- les documents imprimés comprenant les livres et les périodiques. Ces derniers ne sont pas prêtables ainsi qu'un certain nombre de livres achetés (les usuels, des ouvrages rares ou particuliers à consulter sur place dans les salles de lecture ou conservés dans le silo et communicables sur place) ou reçus par dépôt légal (stockés dans le fonds de la *documentation régionale*), ou par don (la collection des frères Lumière par exemple). Les ouvrages imprimés avant 1919 (301 000) ainsi que 953 incunables sont également exclus du prêt.

- les fonds spécialisés traditionnels : les 30 000 estampes anciennes conservées dans la réserve des *fonds anciens*, les 600 estampes contemporaines et photographies d'art prêtables ou non de l'*artothèque* auxquelles se rajoutent les pièces stockées en réserve (environ 5 000 provenant de la Fondation nationale de la Photographie). Les nombreuses photographies à caractère documentaire illustrant la vie de la région Rhône-Alpes sont gérées par le département de la *documentation régionale*. Viennent s'ajouter à cela le fonds chinois (25 000 documents) et les manuscrits (11 000 dont 150 manuscrits à peinture) et 2 000 partitions musicales (en prêt).

-les documents multimédia comprennent là encore des documents prêtables (140 000 disques, 7 000 vidéocassettes) et des documents patrimoniaux uniquement consultables en salle (90 000 disques). 14 stations multimédia permettent de consulter de nombreux cédéroms.

• Les fonds de la Maison du livre de l'image et du son : 160 000 documents sur tous supports.

- Les documents imprimés :

La MLIS est une médiathèque de prêt avant tout même si elle conserve un fonds de livres anciens (héritage de la bibliothèque d'origine). Chaque service achète ses documents par le

biais de l'office (contrat annuel avec des libraires de Villeurbanne et Lyon). Les périodiques ne sont pas empruntables.

- Les documents multimédia :

Les fonds multimédia particulièrement riches (près de 6 000 vidéocassettes en consultation et en prêt, plus de 21 000 phonogrammes CD) sont rassemblés au 4e étage. Des cédéroms et des cassettes audio sont également consultables ou empruntables dans les médiathèques adultes et enfants.

- Les 650 estampes et photographies sont conservées exclusivement à l'*artothèque*.

2. Vie culturelle et animation

La Bibliothèque municipale de la Part-Dieu et la Maison du livre de l'image et du son mettent en première ligne leur mission de service public à caractère culturel par une ouverture large au public (44 h à Lyon, 45 h à Villeurbanne) et une politique d'animation soutenue. Cette volonté de tenir une place d'importance dans le paysage culturel de leur municipalité et de leur région s'accompagne du développement des partenariats publics et privés.

a) Les animations

- La Bibliothèque de la Part-Dieu mène une politique d'exposition très active : 4 expositions thématiques par an dans l'espace du rez-de-chaussée et autant dans l'espace patrimoine situé au 4e niveau. Ces expositions sont accompagnées selon les thèmes, de visites organisées, de colloques, de conférences, de lectures, de projection de films et donnent lieu à la publication d'une brochure ou d'un catalogue, d'affiches, de cartes postales, de produits dérivés.

Sont également organisées d'une façon plus générale des visites et présentations des fonds (visites et heures de la *découverte*, visites commentées 2 fois par semaine), des animations pour les enfants (heure du conte, projection de vidéos).

- La MLIS a été conçue à l'origine comme un pôle culturel très actif et attractif dans la ville de Villeurbanne. Aujourd'hui la politique d'animation a été réduite selon des décisions municipales prises en juin 1995 (réorientation de la politique culturelle et réduction budgétaire). Elle n'en demeure pas moins présente et offre au public chaque année de nombreuses activités : expositions, projections de vidéos, contes pour enfants et

adultes, concerts, conférences, ateliers d'écriture et d'arts plastiques pour les enfants, accueil de classes, groupes de lecture, ...

b) La diffusion auprès du public

La communication externe fait l'objet d'une attention constante dans chacun des établissements. A la bibliothèque de la Part-Dieu le service des *relations publiques et presse* en est chargé. A la MLIS, le *service communication* a été supprimé au début de l'année 1996. Aujourd'hui, chaque service diffuse ses informations d'une façon quasi autonome avec un droit de regard du *service culturel* de la municipalité.

La communication se fait sous plusieurs formes : diffusion des programmes et informations sur supports papier d'une part, diffusion sur Minitel et Internet d'autre part.

• La communication de la Bibliothèque municipale de Lyon

Le principal organe de diffusion est le journal de la Bibliothèque : *Topo, nouvelles des Bibliothèques municipales de Lyon* (bimestriel) distribué gratuitement sur tout le réseau et envoyé à un choix de lecteurs. Ce journal de 25 pages environ et de petit format donne des informations complètes sur l'ensemble des activités des bibliothèques.

D'autres documents donnent des informations pratiques :

Le guide du lecteur :

Il se présente sous la forme d'un petit livret de 45 pages corrigé et réédité chaque année. Y sont consignées toutes les informations pratiques concernant la Bibliothèque de la Part-Dieu et les annexes, la nature des fonds et les moyens d'y accéder.

Plaquettes de présentation des départements :

Ces plaquettes disponibles à l'accueil et dans les départements concernés résument les possibilités qu'offrent les services et précisent le contenu des fonds.

Le Minitel (service télématique : 3615 BM Lyon)

Il permet de trouver des informations pratiques (adresses des bibliothèques, heures d'ouverture), de consulter le catalogue informatisé et les dossiers lecteurs et d'effectuer des réservations.

La page Web ([www. bm-lyon.fr](http://www.bm-lyon.fr)):

Il est possible de trouver sur Internet un exposé détaillé de la Bibliothèque municipale de Lyon avec la présentation de ses missions, de ses publics et de ses partenaires ainsi qu'une visite complète de la bibliothèque de la Part-Dieu et de ses services avec présentations en

couleurs de documents iconographiques numérisés conservés dans les fonds. Là encore le catalogue informatisé est accessible.

• **La communication sur les activités de la MLIS** se fait auprès du public par le biais d'une diffusion importante de supports d'informations sur papier :

- une **plaquette** signale chaque service en mentionnant avec précision les collections, les services, les expositions, les animations, les conditions de prêt, les modalités d'inscription et les horaires d'ouverture,
- chaque exposition est annoncée par un **carton d'invitation** personnalisé,
- un **dépliant trimestriel** : "les rendez-vous du livre de l'image et du son" donne le calendrier des activités de l'ensemble des services,
- une **pochette "année scolaire"** s'adressant aux enseignants des écoles maternelles et primaires et des collèges réunit des plaquettes rédigées par la médiathèque jeunesse, le prêt aux collectivités et l'artothèque (les directeurs d'établissements la reçoivent à chaque rentrée scolaire),
- des **cahiers pédagogiques** produits par l'artothèque s'adressent également aux enseignants.

Les plaquettes sont disponibles au bureau d'accueil de la médiathèque mais aussi dans chaque service ; les dossiers s'adressant aux écoles leur sont envoyés par la poste en début d'année ; les cartons d'invitation aux expositions temporaires réalisées par l'artothèque sont envoyés à toutes les personnes figurant dans le fichier d'adresses (élaboré par l'artothèque : emprunteurs d'œuvres, enseignants, professionnels de l'art, institutions, personnalités diverses,...) ; pour l'accrochage annuel des nouvelles acquisitions de l'artothèque, le fichier d'adresse est plus restreint (emprunteurs d'œuvres, enseignants, artistes, personnalités habitant dans le Rhône).

Le Minitel (service télématique : 04 78 68 32 94)

Comme pour la bibliothèque de Lyon, le Minitel permet de retrouver des informations pratiques sur le fonctionnement de la bibliothèque et d'interroger le catalogue informatisé.

3. Un objectif immédiat : la réinformatisation

Plus que par un effet du hasard, les Bibliothèques de Lyon et de Villeurbanne vivent actuellement un virage important en amorçant un processus de réinformatisation nécessaire et cela pour des raisons historiques communes à de nombreuses bibliothèques françaises :

vieillessement des systèmes informatiques actuels (limitation des possibilités d'interrogation, capacité insuffisante), nécessité de constituer des bases multimédia avec accès à Internet.

Il n'est pas possible ici de rentrer dans les détails techniques. Pour donner les grandes lignes de l'orientation que souhaite prendre chaque bibliothèque dans ce domaine, il suffira de décrire brièvement les catalogues actuels informatisés (ou non) et de donner quelques éléments sur le choix des logiciels qui seront mis en place.

a) Les catalogues

- **Le catalogue informatisé de la Bibliothèque de Lyon** (comprenant aussi les notices des ouvrages de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-arts et du centre de documentation du Centre Historique de la Résistance et de la Déportation) est géré par le système GEAC.

Y sont stockées toutes les notices concernant les documents sur tous supports acquis pour le prêt et la consultation sur place depuis 1985-1988. Cependant tous les documents conservés dans la bibliothèque de la Part-Dieu n'y sont pas catalogués (les estampes du fonds ancien, les photographies de la Fondation Nationale de la Photographie sont en cours de catalogage, le fonds chinois,...). Des opérations de rétroconversion des catalogues sur fiches sont menées (l'ensemble des notices est stocké et sera versé dans le nouveau système informatique).

Le catalogage se fait en format Unimarc ce qui permet la récupération des notices de la Bibliothèque nationale de France, gain de temps appréciable. Il n'existe pas de logiciel spécifique pour le catalogage des documents spécialisés (documents sonores, documents audio-visuels, images fixes et œuvres d'art).

- **Le catalogue informatisé de la Maison du livre de l'image et du son.**

Le logiciel OPSYS a été adopté dès l'ouverture de la MLIS en 1988. Son menu permet jusqu'à maintenant de gérer uniquement des documents imprimés et sonores. Le catalogage des images fixes et des images animées se fait donc sur le module "livres imprimés". Cette solution présente deux inconvénients : elle oblige les catalogueurs à transformer la grille de catalogage selon leurs besoins ; le public interrogeant le catalogue sur Minitel doit savoir retrouver les documents visuels dans le menu "livres imprimés". Actuellement, seules les notices de la base Electre du Cercle de la Librairie sont dérivées.

b) Choix d'un nouveau système

- **La Maison du livre de l'image et du son** a amorcé son processus de réinformatisation un an avant la Bibliothèque de Lyon.

Au début de l'année 1997, le logiciel OPSYS version 8 a été retenu. Le catalogage s'y fera dans le format d'échange Unimarc. Ce renouvellement d'ampleur apportera au cours de l'année 1998 des transformations importantes dans l'organisation du travail de la MLIS : catalogage centralisé pour l'ensemble des documents (une équipe de 5 personnes en sera chargée), séances de formation pour le catalogage en Unimarc.

Le nouveau système devra permettre également d'améliorer la gestion bibliothéconomique, de rendre plus évidente l'interrogation du catalogue informatisé (distinction des supports), d'intégrer la gestion des documents numérisés, de créer un service pour la diffusion en ligne des cédéroms, de constituer un annuaire des sites Internet. Seront nécessaires alors des formations pour la manipulation d'un outil multimédia.

- **La bibliothèque de la Part-Dieu** envisage également de jouir d'un système offrant toutes les possibilités précédemment décrites. Le choix du ou des fournisseurs n'est pas encore déterminé et s'avère crucial et donc très délicat vue la complexité du réseau. Des formations pour l'utilisation de ce nouveau système seront là encore organisées.

La diffusion des images numérisées restera interne (comme à la MLIS) pour les documents pas encore tombés dans le domaine public. A souligner qu'actuellement, les images numérisées de 3 000 manuscrits à peinture de la bibliothèque de la Part-Dieu sont diffusées sur Internet.

On le voit, ces réinformatisations simultanées orientent la gestion documentaire des deux bibliothèques dans la même direction avec catalogage en Unimarc de part et d'autre et accès au catalogue sur Internet.

Cependant au-delà de cette phase de réinformatisation, chacun de ces deux établissements s'oriente dans des directions différentes.

Pour terminer ce chapitre il est intéressant de donner quelques chiffres :

- la bibliothèque de la Part-Dieu est plus ancienne que la MLIS de 16 ans,
- elle dessert une ville 3,5 fois plus grande,
- sa superficie est 7 fois plus étendue,
- son fonds en nombre de documents est 11 fois plus important.

II. Les artothèques

Les *artothèques* de Lyon et de Villeurbanne sont relativement récentes : celle de la Maison du livre de l'image et du son s'est ouverte en 1988, celle de la bibliothèque de la Part-Dieu s'est implantée sur le site en 1994 (ouverture en juin 1996).

1. Rappel historique

Le principe de stocker, conserver et prêter des multiples contemporains s'est développé en France dans les années quatre-vingts. On sait que l'impulsion avait été donnée en 1982 par le Ministère de la Culture qui proposa aux organismes culturels et surtout aux bibliothèques municipales de constituer des fonds d'estampes et de photographies d'artistes encore actifs et cela avec le double objectif d'encourager l'aide à la création et de diffuser l'art contemporain auprès du public. Pour ce faire, les établissements intéressés pouvaient signer une convention avec l'Etat leur permettant de recevoir une dotation de 200 000 F pour l'acquisition d'un fonds d'œuvres d'art, la participation des municipalités devant s'élever à 60 000 F avec la mise à disposition d'un local et de personnel. Une liste d'artistes conseillés fut établie en vue d'aider les artothécaires qui le souhaitaient dans leur choix d'œuvres d'art.

Le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) a mené cette politique dynamisante pour l'art actuel pendant 3 ans.

En 1986, sont survenues de nouvelles orientations à la DAP (Direction des Arts Plastiques) dues à un changement de direction : les artothèques ainsi créées ont alors pris leur totale indépendance, les unes fermant, les autres bénéficiant selon les politiques municipales de budgets de fonctionnement plus ou moins conséquents.

Le rôle des artothécaires s'avéra dès lors essentiel : ils devaient mener la difficile tâche de garder un contact judicieux avec le monde de l'art contemporain (visites de galeries, salons, ateliers d'artistes) et d'encourager le public à emprunter des œuvres parfois difficiles à comprendre ou à aimer.

Aujourd'hui la France compte une cinquantaine d'artothèques implantées dans des établissements publics (la DAP en diffuse la liste). Certaines régions (Champagne-

Ardennes, Centre, Lorraine) en sont dépourvues. En revanche, elles se sont particulièrement développées dans la région Rhône-Alpes qui en compte huit.

2. Les artothèques de Lyon et Villeurbanne

Si elles présentent des similitudes (budget de fonctionnement équivalent, ampleur du fonds prêtable, dynamisme et compétence des artothécaires), elles sont très différentes sur d'autres points (situation dans leur bibliothèque respective, ampleur et nature du fonds général, personnel).

Les responsables de chaque service étant proches (relations suivies et même perception de l'art contemporain), ces deux artothèques sont amenées à travailler en bonne intelligence (échange d'informations, achat complémentaire des œuvres d'art, visites conjointes des ateliers, ...).

Cette collaboration fructueuse et peu commune entre artothèques (comme le souligne Sophie Biass-Fabiani dans un rapport¹ au ministère de la Culture de 1989) permet de conforter les responsables dans leur volonté affirmée de défendre la création contemporaine en achetant des œuvres de qualité pour la constitution de collections cohérentes représentatives des mouvements artistiques en vigueur en France depuis 50 ans et cela malgré le manque de formation du public.

Pour mieux percevoir la situation des deux artothèques et les moyens qu'elles développent en ce qui concerne la mise en valeur des fonds et l'accessibilité à tous, il est nécessaire de présenter les locaux, les fonds et le personnel.

3. Les locaux

La présentation générale de la bibliothèque de la Part-Dieu et de la Maison du livre de l'image et du son a montré les particularités de chacun de ces établissements dues dans un premier temps à l'architecture et au fonds. La situation des artothèques dans ces établissements est liée à ces paramètres.

- **L'artothèque de la MLIS** est une des seules en France à bénéficier d'un local spacieux prévu dès l'origine par l'architecte.

¹ BIASS-FABIANI, Sophie. *Les artothèques en France en 1989. Bilan d'une politique de prêt d'art contemporain, rapport au ministère de la Culture*. Paris, 1989, p. 39.

Cet espace se trouve au sous-sol. Il est accessible par un escalier situé derrière le bureau d'accueil général et par deux ascenseurs. Calqué sur l'ensemble des salles du bâtiment, il est circulaire, ouvert en hauteur sur l'imposant puits de lumière.

Le mobilier conçu pour le lieu est constitué d'une double rangée de bacs contenant les œuvres d'art (de formats petit et moyen), d'un bureau d'accueil pour le personnel, d'une table et de 6 chaises pour les usagers. Deux meubles à étagères sont également présents permettant à l'artothèque de proposer au public une documentation très contemporaine et d'actualité.

Cet espace ouvert au public est complété par un local adjacent où sont stockées les pièces de grands formats (sur grilles métalliques mobiles), le matériel de conservation (boîtes pour le transport des œuvres pour le public), les pièces à restaurer, les dossiers documentaires sur les artistes, la diathèque,

Les cimaises hautes et concaves permettent d'accueillir les expositions temporaires (nouvelles acquisitions, carte blanche donnée à un artiste) ou, en dehors de ces manifestations, les pièces de grands formats empruntables.

Seuls les bureaux du personnel se trouvent séparés de ce lieu (au 4e étage dans un espace paysagé contigu à celui de l'audiovisuel).

Cette disposition de l'artothèque de la MLIS, avec consultation des pièces sur un même étage, isolement par rapport aux autres services de la bibliothèque, bureau des renseignements concernant uniquement les fonds (œuvres d'art et documentation), permet au personnel de parfaitement bien maîtriser son domaine : gestion scientifique et matérielle des fonds, animations artistiques et pédagogiques, contact avec le public au détriment d'ailleurs des visites extérieures (ateliers d'artistes, galeries d'art et salons) souvent sacrifiées.

A remarquer enfin que l'artothèque est ouverte aux usagers uniquement les après-midi (depuis début 1996) soit 24 h, horaires qui la démarquent encore de l'ensemble de l'établissement.

- Les locaux de **l'artothèque de la bibliothèque de la Part-Dieu** sont fort différents.

Héritière des fonds d'estampes et de photographies de l'*artothèque des Terreaux* et de la collection de la *Fondation nationale de la photographie*, elle a été installée en 1996 dans la salle du département *Arts et loisirs* au rez-de-chaussée de l'établissement et cela sans

grands moyens mais avec beaucoup de bonne volonté de la part du personnel du département.

Elle jouit d'un espace ouvert situé derrière et de part et d'autre du bureau des renseignements. Les œuvres encadrées disponibles pour le prêt, sont posées à même le sol (sur un tapis antidérapant) ou accrochées au mur. Un local adjacent permet de stocker les cartons d'emballage ainsi que les œuvres sélectionnées pour le prêt aux collectivités. Les œuvres non empruntables sont stockées dans le silo aux 7e et 8e étage. Les photographies provenant de la *Fondation nationale de la Photographie*, encadrées, rassemblées par thème et conservées en caisse pour le prêt aux collectivités sont stockées au rez-de-jardin.

Une table est disponible dans la salle du département *Arts et Loisirs* pour la consultation des photographies et des livres d'artiste. En revanche, les ouvrages de la bibliothèque des Frères Lumière sont consultables sur rendez-vous uniquement.

Les bureaux du personnel sont isolés de l'artothèque (au premier étage) comme pour l'artothèque de la MLIS.

Les expositions organisées par l'artothèque ont lieu dans la salle d'exposition commune à l'ensemble de la bibliothèque.

Cette description de l'artothèque de la bibliothèque de la Part-Dieu donne une image complexe qui peut faire sentir une de ses spécificités actuelles : le contact direct avec le public des particuliers est plus limité pour les artothécaires qu'à la MLIS (le service au public étant fait par l'ensemble du personnel du département *Arts et loisirs*) même si l'horaire d'ouverture est deux fois plus large (44 h contre 24 h à la MLIS).

Par conséquent, l'énergie du personnel se concentre davantage sur la gestion rétrospective des fonds et l'évolution des collections (achat d'œuvres et contacts très suivis avec le monde de l'art).

4. Les fonds et leur mise en valeur

Il faut s'interroger sur l'origine des fonds de chaque artothèque pour en comprendre leur spécificité.

Le fonds de multiples de la MLIS a été constitué (et stocké dans un local de l'Hôtel de ville de Villeurbanne) dès 1982. Ainsi 135 œuvres ont été achetées de 1982 à 1987 par le service culturel de la ville et la directrice de la bibliothèque (une artothécaire a été

nommée en 1987 seulement). Ce début de collection est constituée aux trois-quarts d'estampes et pour un quart de photographies, de quelques artistes (pour la plupart français) confirmés au début des années quatre-vingts et surtout de nombreuses pièces d'artistes de la région Rhône-Alpes.

Un inventaire sur fiche et un fichier photographique ont été constitués dès l'origine et sont toujours complétés et utilisés aujourd'hui.

L'actuelle responsable de l'artothèque (qui était l'assistante de 1988 à 1990) a choisi depuis 7 ans de donner à la collection une orientation plus historique (achat d'œuvres de la fin des années quarantes d'artistes de grand renom) alors que l'artothécaire précédente (responsable de 1987 à 1990) avait une politique d'achat d'œuvres des années quatre-vingts d'artistes à la mode.

Bénéficiant jusqu'en 1996 de moyens non négligeables, elle a pu enrichir le fonds par le truchement d'une politique d'acquisition ouverte sur les artistes consacrés et de réputation nationale peu ou pas représentés dans la collection. Il était possible alors de monter trois expositions (monographiques ou thématiques) par an, avec édition de catalogues illustrés, et de mener des actions pédagogiques auprès des écoles tout en continuant de prêter des œuvres

Après la réorientation politique du service culturel de la ville (juin 1995), l'artothèque, contrairement à d'autres services de la MLIS, n'a pas subi une baisse de son budget d'acquisition trop contraignante (aujourd'hui 135 000 F ce qui permet d'acheter une cinquantaine d'œuvres par an).

En revanche, la politique d'animation plus réduite couplée à la disparition en 1996 de l'association ALIS (soutenant les actions artistiques et de design) a entraîné la réduction des expositions annuelles (aujourd'hui une seule exposition par an).

Le fonds s'élève actuellement à 650 pièces augmenté très récemment du dépôt par le Fonds National d'Art Contemporain (FNAC) de 40 pièces.

Malgré cette réduction de moyens, la responsable de l'artothèque reste soucieuse de maintenir la notoriété du service (réelle dès l'ouverture) en conservant une politique d'acquisition exigeante tout en encourageant les jeunes créateurs (par des expositions d'œuvres "faites sur commande" pour le lieu ou dans le cadre d'une manifestation à la MLIS). Elle tient à fidéliser un public difficile et à développer une action pédagogique déjà vivace dans les écoles.

Le fonds documentaire (catalogues d'exposition, monographies, écrits d'artistes, études critiques sur l'art, dictionnaires et ouvrages généraux sur les mouvements

artistiques, ...) est une particularité de l'artothèque de la MLIS, seule en France à en bénéficier.

• **L'artothèque de la bibliothèque de la Part-Dieu**

La situation de l'artothèque de la bibliothèque de la Part-Dieu est tout autre. Son fonds de départ résulte de la rencontre et de la fusion en 1996 de deux collections : *l'artothèque associative* de Lyon (située place des Terreaux) et de la collection de la *Fondation nationale de la Photographie*.

La collection de l'artothèque des Terreaux (450 pièces environ), constituée dans les années quatre-vingts, était peu représentative des grandes tendances artistiques contemporaines. Importante en noms d'artistes mineurs ou locaux, elle accusait des lacunes peut-être dommageables pour sa renommée auprès du public et des institutions. Suite à une décision municipale, cette artothèque a dû fermer en 1993.

C'est en 1993 également que la *Fondation nationale de la Photographie* hébergée dans les locaux de l'actuel Institut Louis Lumière, a dû fermer ses portes après 15 ans d'existence. Les moyens considérables de l'association permirent à la FNP de réunir 5 000 photographies, la plupart étant des créations originales de photographes de grand renom (Kertesz, Doisneau, Boubat, Klein, ...). La FNP, achetant des photographies directement aux artistes, reçut fréquemment en don de ceux-ci des séries complètes de tirages signés complétant merveilleusement les ensembles déjà constitués. Le fonds de la FNP s'est ainsi enrichi d'une façon inégalable.

La mission de la FNP était de constituer des ensembles cohérents pour des expositions itinérantes : les tirages furent donc inventoriés, encadrés et rangés dans des caisses aménagées prêtes à être expédiées dans un lieu national ou international d'exposition. Des catalogues copieusement illustrés et documentés, préfacés par des critiques ou écrivains réputés furent réalisés pour chacune des expositions.

A la fermeture concomitante de ces deux institutions, la question s'est posée de savoir quoi faire de ces fonds d'estampes et de photographies.

La Bibliothèque de Lyon a été candidate pour la reprise de cette collection. Elle pensait avoir les moyens pour la conserver et la mettre en valeur.

En ce qui concerne la collection de la FNP, la ville de Lyon, avec l'accord du comité d'achat, a repris l'intégralité des fonds. Là encore, la Bibliothèque de Lyon a pensé qu'elle avait les moyens pour accueillir et valoriser ce fonds.

Celle-ci, on l'a vu, avec la richesse, l'ancienneté et l'ampleur de ses fonds, sa mission de recevoir et conserver le dépôt légal imprimeur, sa vocation de diffuser des documents dans une des plus grandes villes françaises, se situe en tête des bibliothèques municipales. Cependant, elle ne possédait pas d'artothèque (le fonds d'estampes de 40 000 pièces s'interrompt au début du siècle). Quant aux photographies, elles n'étaient représentées que par le fonds documentaire du département *Rhône-Alpes*.

La Direction de la bibliothèque de la Part-Dieu, par ailleurs, restructurant l'établissement par la départementalisation (1995-1996) saisit le double intérêt d'accueillir ces fonds : d'une part ils venaient compléter avantageusement les collections, d'autre part ils pouvaient donner naissance à une artothèque très vite opérationnelle amenée à renforcer le prestige de l'établissement et à offrir au public un nouveau service.

C'est ainsi que l'artothèque de la bibliothèque de la Part-Dieu ouvrit au public en juin 1996.

Mais contrairement à celle de la MLIS qui jouit de son autonomie par rapport aux autres services, l'artothèque de Lyon est un service à l'intérieur d'un département, le responsable hiérarchique étant le conservateur de ce même département. Il faut bien comprendre par ailleurs que ce service par son originalité et l'ampleur de ses fonds à caractère patrimonial déborde largement le concept strict d'artothèque tel qu'on le conçoit couramment.

Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour évaluer l'orientation de cette nouvelle artothèque.

Cependant l'artothécaire (auparavant responsable du Centre contemporain de Saint-Priest) a bien défini d'emblée sa politique d'acquisition :

- rééquilibrer le fonds d'estampes par des acquisitions d'artistes contemporains absents de la collection (et pourtant reconnus depuis longtemps par le marché de l'art) selon quatre axes : acquisition de nouveaux supports (vidéo), acquisitions historiques, acquisitions de photographies contemporaines, acquisitions "paradoxaes" (œuvres sur des supports peu communs à certains artistes).

- maintenir le niveau des deux collections (collection de référence),

- les réunir,

- internationaliser la collection,

- la moderniser,

- identifier la collection par rapport aux collections de conservation de la bibliothèque et par rapport aux autres artothèques,

- maintenir une action culturelle dynamique avec expositions annuelles, conférences et présentation des nouvelles acquisitions tout en développant le prêt au public et aux collectivités.

Aujourd'hui plus de 500 œuvres (photographies et estampes) sont mises à la disposition des emprunteurs.

La documentation d'art contemporain (monographies, catalogues d'exposition, périodiques, ...) est incluse dans la collection générale et ne dépend pas directement de la responsable de l'artothèque pour sa gestion, même si celle-ci fait fréquemment des propositions d'achat. Un index des périodiques d'art (photocopies des index et renvoi à la revue avec sa cote) et des dépouillements de périodiques (dans le cédérom CDRAP et GEAC) sont mis à la disposition du public.

5. Les personnels et leurs actions

La composition des équipes de personnel de chaque artothèque est très différente et s'explique par l'histoire de chacune des institutions.

- L'équipe de l'**artothèque de la MLIS** est composée de 2 personnes et demie : l'artothécaire responsable du service, un animateur pédagogique et une employée de bibliothèque gérant à mi-temps la documentation du service.

Si tous les membres de l'équipe donnent leur avis sur l'acquisition des œuvres d'art et assurent des permanences au public (10 à 12 heures par semaine environ), chacun d'eux a des activités spécifiques.

Il revient à la responsable artistique des collections et des programmations de gérer les projets et d'assurer une prospection artistique permanente.

Ainsi, elle préside à l'acquisition des multiples, les fait photographier (par le photographe de la ville) et veille à leur mise à disposition au public.

C'est elle également qui contacte les artistes pour les expositions et prospecte auprès des marchands et des ateliers pour l'achat des œuvres. Par manque de temps et réduction du budget global de l'établissement, ces visites, exigeant souvent des déplacements à Paris ou à l'étranger, ne peuvent pas se faire comme elle le souhaiterait.

Les tâches administratives sont par ailleurs accaparantes (gestion budgétaire, statistiques de fin d'année, réunions hebdomadaires de chefs de service, organisation des expositions, ...).

Le temps accordé au public enfin est indispensable pour que s'effectue la diffusion continue de l'art contemporain dans les foyers et dans les collectivités, une des missions essentielles des artothèques.

L'assistant principal de la responsable de l'artothèque est plus particulièrement chargé de l'animation pédagogique :

- il maintient un contact permanent avec les enseignants des écoles, collèges et lycées de Villeurbanne et de la région,
- il accueille les classes,
- il s'occupe du prêt d'œuvres aux écoles,
- il rédige chaque année un cahier pédagogique où sont proposées des animations à partir des thèmes variables (année 1997-1998 : "le geste", "les mots", "la photographie, le paysage", "la photographie, la peinture").

D'autres tâches lui reviennent :

- rédaction des fiches monographiques (sur les artistes représentés dans la collection) qui sont remises aux emprunteurs lors du prêt,
- suivi du prêt d'œuvres (statistiques mois par mois),
- suivi de l'encadrement des œuvres.

L'assistante à mi-temps chargée de la documentation achète livres, catalogues et périodiques spécialisés et gère entièrement le fonds du catalogage à la mise en rayon. Elle est responsable également de l'inventaire de la collection et gère les cartons d'invitation d'autres établissements.

• L'équipe de l'artothèque (et des collections graphiques) de la Bibliothèque de Lyon en revanche, est plus réduite (2 personnes).

Elle oriente ses activités sur d'autres axes et cela en fonction des raisons déjà exposées : service inscrit dans un département, fonds encore flou (en cours de catalogage) qu'il faut personnaliser, renseignements donnés aux emprunteurs par toute l'équipe du département *Arts et loisirs* (les artothécaires ne faisant que trois heures de service public chacune, il en résulte une distance par rapport à la salle de prêt et donc vis-à-vis du public).

Actuellement l'objectif principal de la responsable de l'artothèque est d'améliorer la qualité des fonds en leur donnant plus de caractère. C'est pourquoi elle consacre une grande

partie de son temps à rencontrer des artistes (visites d'ateliers, de galeries, de salons, dialogues étroits avec les créateurs pour la préparation des expositions).

A l'issue de ces rencontres, elle peut acheter de œuvres qui, selon leur rareté ou leur historicité, et après attribution d'un numéro d'inventaire, numérisation et équipement, seront proposées au prêt ou conservées en réserve (consultation sur place uniquement).

Depuis un an, elle est aussi responsable du fonds de livres d'artistes pour la période contemporaine.

Réceptionner les représentants des collectivités (de plus en plus nombreux) lui demande de 1 à 2 heures par séances (il s'agit de choisir une dizaine d'œuvres autour d'un thème à définir avec des personnes peu initiées à l'art).

Elle assure par ailleurs la présentation de la collection lors des journées "*visites découvertes de la Bibliothèque de Lyon*" et des séances de "*l'heure de la découverte*".

Elle fait visiter les expositions qu'elle réalise et reçoit des étudiants option Histoire de l'art ou master art (présentation de l'acquisition et de la conservation des œuvres d'art).

Les autres tâches d'ordre plus administratif sont comme pour l'artothécaire de la MLIS incontournables (réponse au courrier, contacts avec les supérieurs hiérarchiques, réunions, demandes de subventions à la DRAC ou à d'autres organismes,...).

La responsable de la collection de photographies, consacre le plus clair de son temps à ce fonds.

Il s'agit de gérer le flux des expositions (héritage de la période d'activité de l'association), de donner progressivement une nouvelle orientation à ce même fonds (trop figé par les expositions toutes prêtes en caisse) en soustrayant certaines photographies pour les mettre au prêt ou en les décadrant pour les conserver dans le silo (en réserve et consultables sur place).

Parallèlement, elle assure le catalogage rétrospectif du fonds sur GEAC, elle prépare des dossiers d'œuvres pour la numérisation (réalisée par l'atelier de photographie de la bibliothèque). Les documents numérisés sont stockés actuellement sur un disque dur.

Ses autres tâches sont :

- gestion des plaques de verre (noir et blanc, autochromes, panoramiques,...) et de la lamineuse des Frères Lumière,
- proposition d'acquisition de photographies contemporaines,
- contact avec des photographes souhaitant vendre leurs photographies à la bibliothèque,
- présentation du fonds de photographie selon un thème lors de séances de "*l'heure de la découverte*",

- gestion du stock de catalogues et affiches des expositions itinérantes (mis en vente à la boutique de la bibliothèque de la Part-Dieu),
- gestion de la bibliothèque des Frères Lumière (600 ouvrages),
- encadrement d'une recherche en maîtrise d'histoire de l'art portant sur les collections photographiques.

Pour conclure ce chapitre, il n'est pas inutile de souligner la variété des activités et le niveau de compétence des artothécaires que ce soit à Villeurbanne ou à Lyon même si ces deux artothèques gèrent leur temps et leurs fonds de façon bien différente.

Quelques chiffres peuvent encore mettre en évidence ces divergences :

- l'artothèque de Villeurbanne est neuf fois plus ancienne que celle de Lyon (en considérant les dates d'ouverture au public),
- si le nombre de pièces mises à la disposition du public est sensiblement pareil dans les deux sites (550-600 environ), le fonds total de l'artothèque (comprenant les collections anciennes) de Lyon est presque neuf fois plus important que celui de Villeurbanne,
- le temps accordé au service public (permanences au bureau de prêt) par chaque personne est cinq fois plus important à la MLIS même si celle-ci est deux fois moins ouverte au public (ce chiffre ne considère pas le temps accordé aux collectivités qui est important sur les deux sites),
- en ce qui concerne le rythme des expositions, il est semblable pour les deux artothèques,
- l'activité pédagogique visant les groupes scolaires est propre à la Maison du livre de l'image et du son,
- la constitution d'une documentation spécialisée bien implantée dans l'artothèque de Villeurbanne est incluse dans la collection générale du département *Arts et Loisirs* à Lyon,
- l'artothèque de la MLIS dispose d'un jeu de reproductions photographiques en couleurs mis à la disposition du public alors que l'artothèque de Lyon fait numériser son fonds mais ne peut pas proposer ces images aux usagers, actuellement, pour des raisons techniques (il faut attendre la réinformatisation) et surtout juridiques.

En ce qui concerne le prêt, il est difficile de rapprocher les chiffres, les modalités de prêt étant différentes sur les deux sites : 2 œuvres pour 2 mois à Lyon, 3 œuvres pour 1, 2 ou 3 mois à Villeurbanne. (voir annexes I et II pour les documents relatifs au prêt d'œuvres dans les deux artothèques). De plus, l'artothèque de Villeurbanne ferme un mois par an (congé annuel) ce qui n'est pas le cas à Lyon.

A la MLIS, le fonds de multiples comprenait 577 pièces au 31 décembre 1996 (soit une évolution de + 6,46 % par rapport à l'année précédente). 988 prêts d'œuvres d'art ont été réalisés au cours de l'année 1996 avec des variations notables selon les mois : le plus fort prêt (143) au mois de novembre, le plus faible (33) au mois de juillet. Cela correspond à une moyenne de 89,5 prêts sur 11 mois (l'artothèque étant fermée au mois d'août) soit une évolution de + 0,4 % par rapport à l'année 1995. En considérant le nombre d'œuvres sorties au 15 de chaque mois, le rapport annuel donne les chiffres suivants : 295 pièces sorties en décembre (maximum), 160 en juillet (minimum) soit sur 11 mois une moyenne de 203,5 (évolution de + 5,9 %). Le prêt aux collectivités correspond à 46,6 % du prêt total.

A la fin de l'année 1996, le nombre d'inscrits emprunteurs d'œuvres s'élevait à 317 (259 particuliers et 58 collectivités). Le nombre d'actifs emprunteurs s'élevait à 165 (123 particuliers, 42 collectivités soit une évolution totale de + 16,2 %).

En novembre 1997, la collection d'œuvres s'élève à 603 pièces. Le relevé statistique du 15 octobre fait apparaître à cette date 345 œuvres sorties pour 111 emprunteurs actifs. Fin novembre, on enregistre un total de 1272 prêts.

A Lyon, de janvier à septembre 1997, 841 prêts ont été effectués pour 524 œuvres prêtables. Au troisième trimestre, 232 œuvres ont été prêtées (162 estampes, 70 photographies).

Fin novembre 1997, le nombre d'emprunteurs actifs s'élève à 156 (133 particuliers, 23 collectivités). Le nombre d'inscrits enregistrés depuis l'ouverture de l'artothèque s'élève à 245 (219 particuliers, 26 collectivités).

Les chiffres obtenus sont insuffisants pour tirer des conclusions définitives. Il faudrait faire une étude spécifique sur les statistiques des établissements de la région Rhône-Alpes par exemple, pour réfléchir à plus ou moins long terme sur l'évolution des artothèques (leur avenir, leur efficacité, leurs moyens, leur rapport au public, etc...). Ce souhait clairement exprimé par la responsable de l'artothèque de Villeurbanne montre bien son souci essentiel : augmenter le nombre d'adhérents en leur offrant un service toujours amélioré et permettre aux artothèques d'évoluer solidairement et indépendamment de l'évolution des établissements de rattachement.

La responsable de l'artothèque de Lyon, quant à elle, est plus sensible actuellement à l'accroissement et la mise en valeur de ses collections graphiques. Pour l'amélioration de l'offre au public, elle pense qu'une banque d'images regroupant tous les fonds de la région pourrait être tout à fait utile (mais impossible à réaliser aujourd'hui).

III. Les publics

1. enquête auprès du public emprunteur

La présentation précédente des artothèques de Lyon et de Villeurbanne et de leur établissement de rattachement invite à s'interroger sur le public qui les fréquente : est-ce le même, apprécie-t-il de la même façon les deux espaces, les collections, les services?

Pour obtenir quelques éléments de réponses, une enquête a été menée auprès des emprunteurs d'œuvres d'art pendant un mois et parallèlement sur les deux sites (voir questionnaires en annexes III et IV et les résultats de l'enquête en annexes V et VI).

Il faut cependant relativiser les résultats de l'enquête (limite des chiffres trop faibles et période d'enquête trop courte par rapport à la périodicité de fréquentation des emprunteurs).

Les questionnaires s'articulent sur trois axes :

- a) identité des emprunteurs,
- b) critères de choix des œuvres,
- c) appréciations sur les services.

Ces dernières questions ont été rédigées avec les artothécaires de chaque lieu. A Villeurbanne ont été posées des questions concernant plus particulièrement l'accueil, les renseignements à l'artothèque et l'accès à l'espace (signalisation, circulation, information). A Lyon a été suggérée une question particulière concernant les souhaits précis du public en matière d'accueil, de renseignements et de documentation.

Etant présente dans chaque artothèque par alternance deux jours consécutifs, il m'a été possible d'interroger directement la moitié des usagers (encouragés à donner des détails sur leurs pratiques), les autres répondant librement (ce qui explique les non-réponses).

En tout, sur les deux sites, **85 personnes ont répondu aux questionnaires** (soit 48 à Villeurbanne dont 9 collectivités et à Lyon 37 dont 5 collectivités).

Les résultats obtenus peuvent ouvrir sur trois domaines de réflexion :

- une confrontation avec les résultats de l'enquête² de Nathalie Heinich (commandée en 1985 par le Ministère de la Culture) permettra de vérifier si ses conclusions sont toujours valables 12 ans après,
- les appréciations par rapport aux services devraient pouvoir mettre en relief les différents modes de fonctionnement,
- les motivations des collectivités permettront d'évaluer les efforts faits en leur direction.

2. Les résultats confrontés à ceux de l'enquête ministérielle de 1985

a) L'identité des emprunteurs

Une population plus masculine de jeunes adultes et de catégorie socio-culturelle élevée.

- L'étude de de Nathalie Heinich avait mis en évidence que les emprunteurs sont **plus masculins** que l'ensemble de la population française ce qui se confirme dans notre enquête (Lyon : 64 % d'hommes contre 36 % de femmes, Villeurbanne : 52 % d'hommes contre 48 % de femmes).

Ces proportions sont bien en accord avec les statistiques de fréquentation de l'artothèque de la MLIS (en 1996 : 80 hommes contre 74 femmes). A souligner que la population fréquentant habituellement les bibliothèques est plutôt féminine (à Lyon : 60 % de femmes).

- **C'est une population de jeunes adultes** (Heinich : 90 % ont moins de 46 ans, Lyon : 97 % ont moins de 49 ans et à Villeurbanne : 93 % pour la même tranche d'âge).

- **C'est un public de catégorie socio-professionnelle élevée**

	A	B	C	D	E	F
Heinich	34,8 %	32,6 %	10 %	3 %	1,8 %	8,4 %
Lyon	25,8 %	19,4 %	9,7 %	9,7 %	0	32,5 %
Villeurbanne	30,8 %	43,6 %	7,7 %	12,8 %	0	5,2 %

A : cadres supérieurs et professions libérales, B : professions intermédiaires, C : employés, D professions indépendantes (industriels, commerçants, artisans), E : ouvriers, F : sans profession (étudiants, objecteur de conscience).

² HEINICH, Nathalie. *Les Artothèques*, rapport, direction du développement culturel, service d'études et de recherche du Ministère de la Culture, 1985.

Les résultats de l'enquête à Lyon et Villeurbanne se rapprochent de ceux obtenus par Nathalie Heinich avec les particularités suivantes : sur aucun des deux sites il n'y a d'ouvriers emprunteurs (les statistiques de 1996 à Villeurbanne mentionnent 2 ouvriers inscrits mais 0 actif), les étudiants sont nombreux à Lyon (ce qui reflète bien la fréquentation générale de la bibliothèque de la Part-Dieu attirant par la nature de ses fonds encyclopédiques un public étudiant), les professions intermédiaires sont plus importantes à Villeurbanne (résultat en contradiction avec les chiffres de 1996 pour ce qui est des actifs : 35 professions intermédiaires contre 42 cadres et professions intellectuelles supérieures alors que les chiffres des inscrits s'inversent : 76 professions intermédiaires contre 71 cadres supérieurs).

Un public très diplômé, sur-sélectionné.

- "le public des artothèques est massivement sur-diplômé" avait conclu Nathalie Heinich dans son analyse en montrant que plus de la moitié des emprunteurs possède bac + 3 et plus. Ces résultats sont encore confirmés à Lyon (bac + 3 et plus : 58 %, bac et bac + 2 : 35,5 %, sans bac : 6,5 %) et à Villeurbanne (bac + 3 et plus : 56,4 %, bac et bac + 2 : 41 %, sans bac : 2,6 %).

- La question concernant la **fréquentation des expositions** met en évidence que la pratique culturelle de cette population est très intense (à Lyon près de 64 % des personnes ont vu une exposition il y a moins d'un mois et à Villeurbanne 66,5 %) même si la proportion des personnes ayant suivi des études artistiques est relativement faible (Lyon : 29 %, Villeurbanne : 34 %). (A souligner que presque toutes les personnes interrogées déclarent avoir vu la *Biennale d'art contemporain* qui s'est tenue à Lyon de juillet à fin septembre 1997).

Or, Il ya 12 ans Nathalie Heinich constatait déjà : "les artothèques drainent un public déjà sur-sélectionné non seulement par rapport à l'ensemble de la population, mais aussi par rapport à sa couche scolairement supérieure"

Ces constantes dans la nature du public emprunteur d'œuvres se confirment dans les deux artothèques analysées (malgré leurs différences relevées dans le chapitre précédent) et indépendamment des efforts du personnel pour fidéliser les usagers.

b) Pratiques de l'artothèque

A Lyon, en novembre 1997, on compte 245 inscrits à l'artothèque depuis l'ouverture (219 particuliers et 26 collectivités) dont 156 actifs (133 particuliers, 23 collectivités). A Villeurbanne, on compte 317 inscrits (259 particuliers et 58 collectivités) dont 165 actifs

(123 particuliers, 42 collectivités) (chiffres du rapport d'activité de 1996). Entre juin 1996 et octobre 1997 inclus, on compte 134 nouveaux inscrits.

Plus de Lyonnais emprunteurs et de nouveaux inscrits.

Les emprunteurs d'œuvres d'art lyonnais fréquentent l'artothèque de Lyon à 80,64 % et celle de Villeurbanne à 35,9 %. Les emprunteurs villeurbannais fréquentent l'artothèque de Villeurbanne à 51,29 % et celle de Lyon à 6,46 %. Cela représente sur l'ensemble des particuliers emprunteurs sur les deux sites : **54,9 % de Lyonnais contre 33,80 % de Villeurbannais**. Ces chiffres sont confirmés par les statistiques des établissements : 81 % des usagers de la bibliothèque de la Part-Dieu sont Lyonnais. 54,9 % des emprunteurs d'œuvres à Villeurbanne sont Villeurbannais, les Lyonnais représentant 33,33 % des emprunteurs.

L'enquête montre que **les deux artothèques attirent de nouveaux emprunteurs** : à Lyon, 55 % des personnes empruntent depuis moins d'un an, à Villeurbanne cela correspond à 43,75 % des personnes.

Les modalités d'emprunt sont différentes sur les deux sites :

- à Lyon, le particulier peut emprunter 2 œuvres pour 2 mois, pour un droit d'inscription annuel de 50 F;
- à Villeurbanne le particulier peut emprunter 3 œuvres pour 1, 2 ou 3 mois pour un droit d'inscription de 110 F pour les Villeurbannais, de 160 F pour les non Villeurbannais.

A Lyon, près de 81 % des emprunteurs déclarent emprunter 2 pièces à la fois, à Villeurbanne 59 % des personnes empruntent 3 œuvres, 23 % : 2 ou 2 à 3. On peut déduire de ces chiffres que le prêt de deux œuvres est suffisant dans la majorité des cas.

En ce qui concerne l'estimation du temps de prêt, le résultat est un peu faussé à Lyon puisqu'il était possible d'emprunter les œuvres 3 mois pendant l'été alors que la durée de prêt normale est de deux mois. Néanmoins, à Lyon 61 % des personnes empruntent pour le temps maximal et 61,5 % à Villeurbanne. Ce résultat infirme les déclarations de certaines personnes souhaitant emprunter pour plus longtemps. **Les emprunteurs acceptent facilement de changer d'œuvres** ce qui n'exclut pas le fait que parmi les non emprunteurs l'idée de restituer les œuvres régulièrement est insupportable (déclaration d'un non-emprunteur ayant répondu au questionnaire à la Part-Dieu).

Modes et critères de choix : consultation directe des œuvres et préférence pour la couleur.

Les résultats concernant les modes de choix d'une œuvre et les critères de choix obligent à la prudence quant à l'interprétation.

Des différences cependant apparaissent sur les deux sites :

- à Lyon 87,5 % des usagers font leur choix en consultant uniquement les œuvres disponibles contre 41 % à Villeurbanne,

- à Lyon personne ne demande des renseignements au personnel du département alors qu'à Villeurbanne 12 personnes (soit 30,75 %) en demandent ce qui s'explique par le fait que le personnel de l'artothèque de la MLIS est entièrement disponible pour les emprunteurs ce qui n'est pas le cas à Lyon,

- à Lyon, seul un membre du personnel emprunteur consulte la liste des artistes ou le catalogue informatisé tout en consultant les œuvres disponibles,

- le catalogue informatisé n'est jamais consulté à Villeurbanne ce qui se comprend puisqu'il n'y a pas d'Opac à la disposition du public dans l'artothèque. Le catalogue est interrogeable sur Minitel mais, les œuvres étant cataloguées dans le module livres imprimés, il est difficile de les retrouver,

- à la MLIS les fiches photographiques sont consultées par 16 personnes (soit 41 %) ce qui confirme bien la demande des usagers à Lyon souhaitant consulter des fichiers illustrés.

En ce qui concerne les **critères de choix**, Nathalie Heinich remarque que la **couleur est un critère très souvent retenu** ce qui se confirme à Lyon (80,7 % des personnes le citent, 32,25 % d'entre elles le mettant en première position) et à Villeurbanne (87,2 % le citent et 43,6 % le mettent en première position). Les remarques libres sur les deux sites abordent souvent le thème de la couleur et suggèrent d'acheter des œuvres plus colorées.

Les autres critères de choix dans l'ordre décroissant sont :

- à Lyon : **le graphisme, la photographie, l'estampe, le format, l'artiste,**

- à Villeurbanne : **le graphisme, l'estampe, le format, autre (coup de coeur), la photographie, l'artiste.**

Dans son enquête, Nathalie Heinich avait remarqué que les emprunteurs ne connaissaient pas ou peu les artistes, ce qui se confirme ici. Les emprunteurs avouent ne pas s'intéresser à la personnalité des artistes dans la grande majorité des cas.

Un dialogue avec les personnes interrogées m'a prouvé que **les œuvres sont empruntées en priorité pour leur caractère décoratif et en fonction de la place qui leur est réservée dans les appartements.**

Le questionnaire ignorait volontairement le critère "sujet". Une seule personne l'a cité (à Villeurbanne). C'est un critère plus important pour les collectivités.

3. Les appréciations par rapport aux services de chaque artothèque

On l'a vu dans le chapitre précédent, chaque artothèque s'inscrit différemment dans son établissement.

Il est légitime dès lors de se demander dans quelle mesure cette disposition influence le public. Autrement dit, est-il plus à l'aise dans un espace ouvert où les œuvres sont proposées au même titre que les autres documents et supports concernant l'art et les loisirs ou préfère-t-il un endroit plus fermé qui fait de ce contact avec les œuvres d'art un moment privilégié ?

Un espace isolé, tranquille, convivial, esthétique est plus apprécié.

A Villeurbanne l'espace de l'artothèque est apprécié par 66,6 % du public pour son calme sa tranquillité, sa convivialité, son esthétique,... 20,5 % de personnes donnent une réponse nuancée car ils apprécient le lieu mais ils critiquent la présentation des œuvres "trop entassées" dans les bacs. Les 5,13 % de réponses négatives correspondent à la critique de la présentation des œuvres.

A Lyon, le pourcentage de réponses positives est peu élevé : 30,5 %. Une personne déclare apprécier "la présence dans le même lieu des œuvres, ouvrages, films...sinon ce serait une galerie". Les réponses nuancées sont émises par des personnes qui reprochent "le manque d'espace", préféreraient un lieu fermé "comme un petit musée", aimerait voir toutes les œuvres disponibles. Les réponses négatives (22,4 %) correspondent à un gêne en ce qui concerne la présentation des œuvres empilées à même le sol ce qui donne l'impression d'un manque d'espace, "plus d'espace faciliterait la consultation".

Cette dernière critique est d'autant plus étonnante que l'espace disponible devant les pièces empruntables est plus important à Lyon qu'à Villeurbanne. La comparaison des réponses sur les deux sites laisse à penser qu'un lieu plus intime et isolé est plus apprécié par le public. En revanche la présentation des œuvres (dans des bacs ou sur le sol) est jugée

peu pratique dans les 2 artothèques. Quelqu'un suggère même une présentation sur tourniquet. L'accrochage au mur est un mode de présentation qui fait l'unanimité.

A Villeurbanne, une question supplémentaire a été posée en rapport avec ce sujet : "Pensez-vous que la disposition des œuvres dans l'espace influence votre choix ?". 48,7 % des usagers affirment prendre en priorité les œuvres exposées ou faciles d'accès dans les bacs alors que 46,6 % d'entre eux se sentent indépendants par rapport à la disposition des œuvres même si les bacs leur semblent peu pratiques.

Une présentation de l'œuvre serait plus appréciée qu'une présentation de l'artiste.

Les deux artothèques proposent au public un texte d'accompagnement pour présenter l'artiste choisi. A Lyon, ce texte est collé au dos de l'œuvre, à Villeurbanne il se présente sous forme de fiche et est remis à l'utilisateur au moment du prêt.

59 % des personnes en sont satisfaites à Villeurbanne, les autres, plus nuancées (15,4 %) ou critiques (20,5 %), remarquent que la fiche n'aide pas à comprendre l'œuvre ou qu'elle est "trop vague" ou "difficile" (avis à mettre en relation avec l'intérêt très réduit sinon inexistant porté à l'artiste comme on l'a vu plus haut).

A Lyon, 43,75 % des personnes sont enchantées par la présentation de l'artiste. Comme à Villeurbanne, les nuancés (18,75 %) et les critiques (15,63 %) préféreraient "une synthèse explicative de l'œuvre". Certaines personnes déclarent qu'elles ne la lisent pas.

Consultation réduite d'autres types de documents sur l'artiste choisi.

Quand on interroge le public pour savoir s'il consulte d'autres types de documents sur l'artiste, on constate que 43,6 % des personnes empruntent des livres à Villeurbanne contre 18,75 % à Lyon. Cette différence s'explique par le fait que les ouvrages sur l'art contemporain sont réunis près des œuvres à Villeurbanne alors qu'ils sont fondus dans le fonds du département *Arts et loisirs* à la bibliothèque de la Part-Dieu ce qui rend peut-être la recherche plus difficile.. A remarquer cependant que beaucoup d'emprunteurs d'œuvres n'ont pas de cartes pour le prêt des livres et cela sur les deux sites.

En ce qui concerne les vidéocassettes sur les artistes, un peu plus de 84 % des personnes déclarent ne pas les regarder et cela dans les deux artothèques.

A Lyon : l'accueil, les renseignements, la documentation, ...

L'artothèque de Lyon a voulu savoir si le public souhaitait plus d'accueil spécialisé, de renseignements, de documentation ou autre. 46,9 % des personnes interrogées n'ont

émis aucun souhait particulier. 25 % ont coché la case "accueil spécialisé" précisant qu'ils ont besoin de "plus de détails sur les œuvres", 25 % également ont coché "documentation" souhaitant un "catalogue illustré", plus de lien entre les œuvres et les livres ou plus de notices.

A Villeurbanne, l'accès à l'artothèque, l'accueil et les renseignements.

En ce qui concerne l'accès au lieu, seule l'artothèque de Villeurbanne a souhaité poser une question relative à la signalisation, la circulation et l'information. 48,7 % pensent que l'accès est bien indiqué et facile. 43,6 % personnes sont nuancées ou critiques dans leurs réponses : elles estiment que la signalisation est mal faite, que les horaires d'ouverture réduits sont un inconvénient, que l'artothèque n'est pas indiquée dans la ville, que le transport des œuvres est difficile et le parking trop loin (en réalité le parking se trouve juste derrière l'établissement), que l'artothèque est trop confidentielle.

En revanche, l'accueil et les renseignements au bureau de l'artothèque font l'unanimité des usagers à Villeurbanne : 97,45 % ds réponses positives pour l'accueil, 84,62 % pour les renseignements (certains emprunteurs estiment qu'ils n'ont pas besoin de renseignements).

Présence au vernissage aux expositions des artothèques et à la présentation des nouvelles acquisitions.

On a vu que des expositions et présentations des nouvelles acquisitions sont organisées chaque année par les deux artothèques. Le public des emprunteurs reçoit un carton d'invitation. Il est intéressant de voir dans quelle mesure ces manifestations le mobilisent.

A Lyon 50 % des personnes n'y sont pas allées soit parce qu'elles n'ont pas reçu l'invitation (inscrites depuis trop peu de temps) soit parce qu'elles n'ont pas eu le temps. 18,7 % y vont mais "pas systématiquement". La conférence de présentation des nouvelles acquisitions a drainé 5,41 % des emprunteurs.

A Villeurbanne 53,85 % des usagers ne viennent pas aux vernissages des expositions de l'artothèque pour les mêmes raisons invoquées à Lyon tandis que 20,5 % des emprunteurs se rendent à la présentation des nouvelles acquisitions.

L'ensemble de ces résultats prouvent que les emprunteurs sont satisfaits du service qui leur est rendu (satisfaction qui se manifeste plus clairement à Villeurbanne).

En même temps, c'est un public qui s'avère peu disponible (ou peu intéressé) en dehors de cette démarche stricte d'emprunt d'œuvres : peu ou pas d'emprunts ou de consultations d'autres documents (alors qu'il est souhaité plus d'explication sur l'œuvre empruntée), peu ou pas de visite des expositions proposées alors que c'est un public qui fréquente sans difficulté les lieux d'exposition : plus de 64 % des personnes à Lyon et à Villeurbanne ont vu une exposition il y a moins d'un mois (la plupart des personnes citent la *Biennale d'art contemporain* qui s'est tenue à Lyon de juillet à fin septembre 1997, d'autres, des musées, mais personne ne cite les galeries d'art contemporain).

4. Les motivations des collectivités

D'après les résultats de Nathalie Heinich, l'analyse des collectivités emprunteuses mettait en évidence que "en moyenne c'est le secteur scolaire qui prime, avec le secteur socio-éducatif, suivis des entreprises puis des administrations et du secteur médical³".

Notre enquête confirme ce résultat à Villeurbanne (secteur scolaire et culturel : 55,5 % des réponses contre 33 % pour le secteur privé et 11 % pour le secteur médical).

En revanche à Lyon le secteur scolaire est absent, le secteur socio-culturel représente 40 % des réponses même résultat que pour le secteur industriel et commercial, le secteur médical représentant 20 % des collectivités emprunteuses.

Le secteur scolaire : une demande en matière pédagogique à satisfaire.

On l'a vu, une des missions des artothèques est de diffuser l'art contemporain auprès du public, l'artothécaire étant le médiateur privilégié. Or, où mener une action pédagogique mieux que dans une école ?

Cette diffusion peut se faire de deux manières : par l'accueil dans l'artothèque et présentation des œuvres selon des thèmes déterminés ou emprunt d'œuvres et travail pédagogique fait par les enseignants eux-mêmes. Hélène Cavalier insiste sur le rôle que peut jouer une œuvre d'art dans l'enseignement : "des enseignants l'utilisent comme support, et non pas comme illustration, pour des cours de philosophie, de français, aussi bien que de langues, d'histoire, ou de mathématiques... car l'artothèque n'est pas une banque d'images⁴".

A Villeurbanne, l'animation pédagogique est une des forces de l'artothèque : en 1996, 50 classes de 18 écoles (soit près de 1 200 enfants) ont été accueillies à l'artothèque avec un travail personnalisé à partir des "cahiers pédagogiques" et animations faites par une

³ HEINICH, Nathalie. *Les Artothèques*, 1985, p.46.

⁴ CAVALIER, Hélène. *Les Artothèques*, Mémoire, Diplôme supérieur de l'Ecole du Louvre, 1995, p.41.

personne compétente. Pour la même année, le rapport d'activités mentionne que 11 établissements scolaires empruntent à Villeurbanne (dont 3 écoles à Lyon) soit 116 prêts.

A Lyon 9 établissements scolaires (sur 20 collectivités inscrites) sont inscrits à l'artothèque soit 45 % des collectivités. Or Lyon compte une soixantaine d'écoles publiques (sans compter les collèges, les lycées, les universités, ...). Une enquête⁵ faite auprès des collectivités par un groupe de conservateurs stagiaires de l'Enssib en 1995-1996 avant l'ouverture de l'artothèque a révélé que sur un échantillon de 115 collectivités (dont 40 % se déclarent non intéressées par l'artothèque) c'est le secteur scolaire qui est le plus intéressé (36 % des collectivités) devant les associations (22 %), les professions libérales (14 %), les entreprises (11 %), les administrations (9 %), le secteur santé (7 %)

Parmi les collectivités inscrites à Lyon, le secteur scolaire est bien représenté mais son absence lors de l'enquête (qui a eu lieu en septembre début octobre 1997) peut sembler curieuse. Peut-être n'est-ce que le fait du hasard...

Il faut rappeler, malgré tout, que l'artothèque n'a qu'un an et 3 mois d'existence et qu'aucun document n'a été diffusé sur elle depuis son ouverture (actuellement une plaquette de présentation est à l'étude). D'autre part, contrairement à Villeurbanne, aucune action pédagogique n'est menée en direction des écoles, faute de temps et de personnel.

L'emprunt pour le plaisir de l'art

Commentant l'expérience de l'artothèque du lycée de Marseille qui passe pour être une des plus dynamique en France, Sophie Biass-Fabiani remarque que si l'action pédagogique est utile elle ne doit pas pour autant gommer le plaisir de l'art : "on peut seulement regretter que l'emprunt pour le seul plaisir de l'art ait disparu dans la mesure où tout geste est exploité pédagogiquement alors que la gratuité du plaisir devrait faire partie des attitudes admises⁶"

C'est bien pour le plaisir (et pour l'image de l'établissement) que la plupart des collectivités empruntent des œuvres malgré le travail supplémentaire et les contraintes que cela provoque : choix des pièces autour d'un thème à préparer, transport de 10 à 20 œuvres avec stationnement sur des parkings considérés parfois comme difficiles d'accès, accrochage, décrochage tous les deux ou trois mois..

Le choix des pièces se fait dans les deux artothèques avec l'aide des artothécaires qui, connaissant parfaitement leur fonds, les conseillent pour la constitution de mini-

⁵ DOLLE, Catherine, FORMONT, Isabelle, PICAUD, Karine, PIFFAULT, Olivier, WALRAVENS, Christelle. *Bibliothèque Municipale de Lyon part-Dieu. Etude d'un public cible potentiel : les collectivités*. ENSSIB, 1985-1996.

⁶BIASS-FABIANI, Sophie. *Les Artothèques en France en 1989*, p.38.

expositions. Les critères de choix dans ce cas sont multiples même si à Villeurbanne des représentants de collectivités affirment choisir en fonction du sujet en priorité alors qu' à Lyon c'est le critère "couleurs" qui domine.

En général, les réponses que donnent les collectivités à l'ensemble du questionnaire correspondent à celles données par les particuliers : notice sur l'artiste intéressante mais manque d'informations sur l'œuvre, pas d'emprunt d'autres documents et pas de consultation de vidéocassettes sur les artistes, œuvres considérées comme mal présentées, à Lyon souhait d'un espace spécifique et de plus de documentation, etc...

Conclusion

L'évolution des artothèques de Lyon et de Villeurbanne est étroitement liée à celle des établissements qui les gèrent, chacun d'eux s'orientant dans des directions différentes.

Pour la Bibliothèque municipale de Lyon, le projet de création d'une médiathèque spécialisée dans le spectacle vivant (en particulier le théâtre) à Vaise ouvre de nouvelles perspectives :

- la bibliothèque de la Part-Dieu va sans doute être appelée à réorienter sa politique d'acquisition et d'animation en fonction de ce nouveau service,
- la mise en place à long terme de cinq médiathèques spécialisées dans les quartiers va permettre à la ville de Lyon de modifier son paysage documentaire ce qui entraînera de nouvelles pratiques des usagers,
- la bibliothèque de la Part-Dieu pourra mettre l'accent avec plus de moyens sur une de ses missions : la conservation des documents anciens, rares ou précieux (traitement, acquisitions et mise en valeur par des expositions et des publications) tout en facilitant l'accès de ces fonds à tous les publics.

La Maison du livre de l'image et du son en revanche, n'a pas actuellement de projets particuliers en dehors de la réinformatisation.

Conçue à l'origine et avant tout comme un "outil" de promotion de la ville (et de la direction des affaires culturelles pour un rapport encore plus étroit avec la population desservie), véritable fleuron de la municipalité (les premières années, des bouquets de fleurs fraîches étaient livrés chaque semaine pour tous les services), elle a pâti d'un manque de politique générale visant à accompagner l'évolution de l'établissement sur un long terme. Il en a résulté une certaine instabilité voire un malaise (cinq directeurs en 9 ans). Une intervention catégorique de la ville de Villeurbanne et de la direction en faveur de la réinformatisation a eu pour conséquence de réduire l'animation.

Une réorganisation concertée des services serait sans doute une solution pour permettre à cet établissement de bien vivre son virage (des dix ans) et de repartir sur des bases plus saines. Mais actuellement ce n'est pas envisageable, plusieurs lignes de force contradictoires empêchant d'envisager une telle possibilité :

- la réduction des animations entraîne une certaine asphyxie au sein du personnel (déçu de perdre un volet attrayant de son travail et désespéré devant un certain vide consécutif à un manque de perspectives),
- la suppression de l'Association ALIS et par là même du *service communication* rend l'établissement plus dépendant de la ville de Villeurbanne,
- la réinformatisation intensément souhaitée par la municipalité se réalise d'une façon trop précipitée sans conception préalable d'un programme solide (et à long terme) pour l'orientation générale de l'établissement et de ses services.

Comparer ensuite les artothèques de Lyon et de Villeurbanne s'avère riche d'enseignements quant à leurs orientations respectives compte tenu de leur objectif principal et commun : diffuser et promouvoir l'art contemporain auprès du public par le biais du prêt et de l'animation.

En fonction de la structure, de la politique et des missions de leur établissement respectif, elles adoptent un visage différent :

- l'artothèque de la MLIS met l'accent sur l'offre de prêt et d'animation à un public qu'il faut pouvoir encore plus fidéliser et augmenter. Par ailleurs, elle prend à cœur de se situer par rapport à l'évolution générale des artothèques de la région sinon de la France,
- l'artothèque de Lyon s'inscrit dans une politique de gestion patrimoniale. Cela l'amène à développer ses actions auprès du public sur trois axes : proposition d'un fonds d'œuvres prêtables , proposition d'un fonds historique et rare pour la consultation sur place (multiples, livres d'artistes, bibliothèque des Frères Lumière) - même si actuellement cette pratique est encore peu courante- , valorisation.

Ces orientations combinées à l'emplacement matériel des artothèques dans leur établissement créent un paradoxe intéressant à souligner :

L'artothèque de Villeurbanne s'apparente à une galerie d'art ou à un petit musée (ce qu'apprécient les usagers), celle de Lyon propose au public, en prêt ou en consultation sur place, des documents iconographiques au même titre que les autres supports (livres, vidéo, cédéroms, etc...), toute les deux valorisant leurs fonds par une politique d'animation soutenue.

Leur évolution propre dépendra, pour les années à venir, d'une part de la politique générale de leur établissement de rattachement (politique actuellement très différente entre les deux bibliothèques, comme on l'a vu), d'autre part des compétences et de l'énergie des artothécaires.

Bibliographie

ARMEL, Alette, Les artothèques dans les bibliothèques publiques. Etat des lieux et perspectives. *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, 2eme trimestre 1992, n° 155, p. 28-31.

BIASS-FABIANI, Sophie. *Les artothèques en France en 1989, bilan d'une politique de prêt d'art contemporain*, rapport au Ministère de la Culture, 1989. [dactylographié]

CAVALIER, Hélène. *Les artothèques : l'art à domicile*. monographie de muséologie, Ecole du Louvre, mars 1995. [dactylographié]

COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle et MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995.

DOLLE, Catherine, FORMONT, Isabelle, PICAUD, Karine, et al. *Bibliothèque Municipale de Lyon Part-Dieu, création d'une artothèque, étude d'un public cible potentiel : les collectivités*, Villeurbanne. ENSSIB, 1996. [dactylographié]

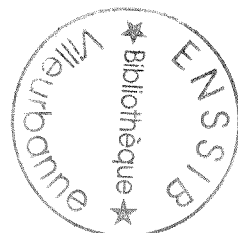
FRIGOT, Germaine. *Le métier de bibliothécaire*. Nouv. éd. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1988. chap. 5, Artothèques et fonds graphiques, p. 101-103.

HEINICH, Nathalie. *Les artothèques*. rapport, direction du développement culturel, service d'études et de recherche du ministère de la Culture, 1985. [dactylographié]

LECOMTE, Eliane. Galerie de prêt d'art contemporain ou artothèques. *Médiathèques publiques*, n° 64, 1983, p. 33-35.

MOULIN, Raymonde. *L'Artiste, l'institution et le marché*. Paris, Flammarion, 1992.

MOULIN, Raymonde. Le Multiple et ses propriétés. *Revue de l'Art*, 1971, n° 12, p. 75-82.



Annexes

**Annexe I : documents relatifs au prêt de l'artothèque
de la Bibliothèque municipale de Lyon**

**Annexe II : documents relatifs au prêt de l'artothèque
de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

**Annexe III : questionnaire distribué au public de l'artothèque de la
Bibliothèque municipale de Lyon**

**Annexe IV : questionnaire distribué au public de l'artothèque
de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

**Annexe V : résultats de l'enquête auprès du public de l'artothèque de la
Bibliothèque municipale de Lyon**

**Annexe VI : résultats de l'enquête auprès du public de l'artothèque
de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

Annexe I

**Documents relatifs au prêt à l'artothèque
de la Bibliothèque municipale de Lyon**

modalités d'inscription

Pour emprunter des documents, vous devez vous faire établir une carte de lecteur, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, moyennant un droit d'inscription annuel.

artothèque

Prêt de 2 oeuvres d'art contemporain pendant 2 mois (adhésion annuelle).
Opérations de prêt et de retour dans la salle Arts et loisirs.
Possibilité de prêt aux collectivités.

horaires

du mardi au vendredi.....de 10h à 19h
samedi.....de 10h à 18h

le département arts et loisirs

regroupe tous les documents concernant les arts plastiques, le cinéma, la photo, les sports, le tourisme et les loisirs :
- des livres, des revues, des cassettes vidéo, des cassettes de texte, des disques, des CD-ROM, des disquettes, en prêt ou en consultation sur place.

disciplines couvertes :

arts : histoire de l'art, arts plastiques, arts décoratifs, design, architecture

(rayon 700 à 760)

photographie

(rayon 770)

arts du spectacle :

(rayon 790 à 792)

danse, cirque,

cinéma,

films en cassettes vidéo

loisirs :

jeux, sports

(rayon 793 à 799)

tourisme

(rayon 910)



VILLE DE LYON

**bibliothèque
municipale de Lyon**

**arts
et
loisirs**

rez-de-chaussée

BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE
DE LYON



un nouveau service l'artothèque

une collection de **600** oeuvres graphiques originales est proposée en prêt :
des estampes contemporaines,
(1945 à nos jours)

des photographies,
(contemporaines et années 1930 à 1960)

permettent à chacun de mieux apprécier la création de notre époque en emportant l'oeuvre chez soi.

un nouveau classement

pour chaque sujet, les documents -livres, revues, cassettes vidéo, CD-ROM- **en prêt ou en consultation sur place**, traitant du même sujet, sont regroupés dans un même espace et sur un seul rayon.

pour vous repérer, une signalisation :

-**prêt** : étiquette "prêt" en couleur au dos du document au-dessus de la cote.

-**consultation sur place** : macaron "à consulter uniquement sur place" sur la couverture et bande de couleur au dos du document.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

(Délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 1991)

* Conditions particulières

...

ARTOTHEQUE

Elle propose le prêt d'oeuvres originales d'art contemporain aux particuliers et collectivités.

Prêt aux particuliers

- 48 : Il est réservé à tout individu majeur, titulaire de la carte d'emprunt à l'artothèque délivrée par la Bibliothèque Municipale de Lyon, et sur présentation de sa propre pièce d'identité avec photographie.
- 49 : Le prêt s'effectue pour une durée de deux mois. Il est limité à deux oeuvres par particulier emprunteur. Tout retard dans le retour des oeuvres donne lieu au versement des mêmes pénalités que pour les autres documents empruntés à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

Prêt aux collectivités

- 50 : Il est réservé à toute collectivité, à but lucratif ou non, titulaire d'une carte autorisant ce type d'emprunt, délivrée par la Bibliothèque Municipale de Lyon.
- 51 : L'emprunteur devra être officiellement délégué par sa collectivité pour emprunter des oeuvres à la Bibliothèque Municipale de Lyon : il présentera une autorisation de sa collectivité lors de tout emprunt, en plus de la carte de Bibliothèque Municipale. Il ne pourra présenter d'autre carte que celle de sa collectivité pour emprunter et rendre les oeuvres.
- 52 : Le prêt s'effectue pour une durée maximum de trois mois. Le prêt et la restitution des oeuvres ne pourront être réalisés que sur rendez-vous avec un employé de la Bibliothèque Municipale. Tout retard dans le retour des oeuvres donne lieu au versement des mêmes pénalités que pour les autres documents de la Bibliothèque. La Bibliothèque s'engage à ne pas appliquer des pénalités si le retard est dû à une indisponibilité de sa part lors de la prise de rendez-vous.
- 53 : Le prêt aux collectivités est limité, au maximum, à vingt oeuvres à la fois.

.../...

Dispositions communes aux particuliers et aux collectivités

- 54 : L'emprunteur s'engage à acquitter le montant du forfait correspondant au nombre d'oeuvres emprunté et dont le tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal.
- 55 : Les oeuvres sont placées sous l'entière responsabilité de l'emprunteur, sitôt que le prêt a été enregistré par la Bibliothèque Municipale de Lyon. Il est entendu que cette responsabilité inclut le transport aller et retour.
- 56 : Au moment du prêt, l'emprunteur constatera que l'oeuvre lui a été remise en bon état. Il s'engage à couvrir sa responsabilité pour tout dommage occasionné à cette oeuvre, ainsi que la perte ou le vol.
- 57 : Toute dégradation, perte ou non-restitution entraînent le remboursement de l'oeuvre au prix de remplacement à la date du dommage.
- 58 : L'emprunteur s'engage à assurer à l'oeuvre toutes les conditions de bonne conservation, et notamment :
- à la tenir éloignée d'une source de chaleur,
 - à la tenir à l'abri des rayonnements solaires,
 - à ne pas la désencadrer en aucun cas, même si la vitre est brisée,
 - à ne pas utiliser de produits de nettoyage,
 - à lui restituer encadrée et dans son emballage d'origine;
- 59 : Les emballages, vitres ou cadres détériorés ne doivent pas être remplacés, mais remboursés à la Bibliothèque Municipale de Lyon. La Bibliothèque Municipale adressera une facture à l'emprunteur après la restitution de l'oeuvre.
- 60 : Toute reproduction des oeuvres prêtées par la Bibliothèque de Lyon est formellement interdite. La Ville de Lyon dégage toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

ARTOTHEQUE DE LYON
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

CONDITIONS DE PRET AUX COLLECTIVITES

1. ENTREPRISES : PRIX POUR L'ANNEE

de 4 à 6 oeuvres : 400,00 F.

de 7 à 10 oeuvres : 800,00 F.

de 11 à 15 oeuvres : 1000,00 F.

de 16 à 20 oeuvres : 1500,00 F.

DUREE DU PRET : 3 MOIS

2. ASSOCIATIONS : PRIX POUR L'ANNEE

de 4 à 6 oeuvres : 200,00 F.

de 7 à 10 oeuvres : 400,00 F.

de 11 à 15 oeuvres : 600,00 F.

de 16 à 20 oeuvres : 800,00 F.

DUREE DU PRET : TROIS MOIS

LES PRETS AUX COLLECTIVITES ET LES RETOURS SE FONT UNIQUEMENT SUR
RENDEZ-VOUS : TEL 78 62 18 90 ou 78 62 18 92.

PIECES A FOURNIR : pièce d'identité de la personne qui retire les oeuvres (pour chaque
emprunt)

lettre de la collectivité, habilitant cette personne à retirer des
oeuvres pour son compte à la bibliothèque municipale

L'EMPRUNT DE DOCUMENTS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SOUS ENTEND
L'ACCEPTATION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

no. 4 WJ - 0 08

espace **montchat**

ARTOTHEQUE de Lyon

**BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

JB/BC 023

Je soussignée, Madame **Joëlle BLANCHON**, Présidente de l'espace montchat, atteste que Mademoiselle **BIANCO Laurence** est salariée en tant qu'Animatrice dans notre Association, et qu'à ce titre elle est habilitée à retirer des oeuvres à l'Artothèque pour notre compte.

Fait le 06 octobre 1997 pour valoir ce que de droit.

La Présidente

No la Président



J. BLANCHON

G. LIMEZIER

Annexe II

**Documents relatifs au prêt à l'artothèque
de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

prêt

**prêt aux particuliers et
aux collectivités**

- l'artothèque permet au public d'intégrer dans son environnement quotidien des témoignages de l'art d'aujourd'hui.
- particuliers et collectivités peuvent emporter des œuvres à domicile ou sur leur lieu de travail. ils doivent être titulaires d'une assurance.

conditions

- carte d'adhérent à la maison du livre de l'image et du son
- avoir au moins 18 ans

durée

1, 2 ou 3 mois

particuliers

jusqu'à 3 œuvres

collectivités et entreprises

jusqu'à 10 œuvres

pénalité de retard

5f par œuvre et par jour à partir du 8e jour

où, qui ?..

renseignements pratiques

inscription

- adultes à partir de 18 ans
105f/an résidents commune
160f/an hors commune
- collectivités et entreprises
105f/an commune
160f/an hors commune
gratuité pour les établissements scolaires de villeurbanne

heures d'ouverture

mardi-vendredi 14h - 19h
samedi 14h - 18h

accès

métro flachet - bus 69
parking gratuit maison des sports

responsable

corinne guerci-blacher

artothèque



maison
du livre
de l'image
et du son
françois
mitterrand

artothèque
247, cours émile zola
bp 5044
69601 villeurbanne
cedex - france
tél. 04 78 68 04 04

villeurbanne

la collection

en location :

**plus de 600 œuvres de
230 artistes contemporains**

alberola, arman, ben, bourgeois,
chillida, crozat, favier, gallier,
w. klein, le gac, lewitt, mogarra,
morellet, neddam, nemours,
roche, rullier, tàpies, tubiana, van
velde, villeglé...

- panorama de la création plastique et photographique des trente dernières années.
- un catalogue comprenant des reproductions photographiques, la liste des œuvres et un index des noms d'artistes présente l'ensemble de la collection.
- les œuvres disponibles sont essentiellement des estampes (lithographies, gravures, sérigraphies) et des photographies.
- elles sont accompagnées d'un commentaire précisant le contexte qui entoure leur création.
- la collection est régulièrement enrichie par de nouvelles acquisitions.

documents

**la documentation de
l'artothèque**

**2500 documents en libre
accès sur l'art contemporain**

- ouvrages de référence
- monographies d'artistes
- catalogues d'expositions
- revues

**la carte d'adhérent permet
d'emprunter 4 livres pour
une durée de 3 semaines**

- pour chacun des artistes représentés dans la collection de l'artothèque, des dossiers rassemblent notices biographiques et bibliographiques, articles de presse, textes critiques.

expositions

les expositions

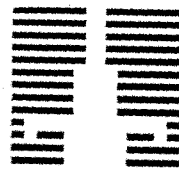
lieu de rencontre avec l'art contemporain, l'artothèque présente chaque année des expositions temporaires : projets artistiques spécifiquement conçus pour son espace, productions récentes et inédites d'artistes.

l'artothèque réalise ponctuellement des éditions originales (catalogues, objets d'artistes, estampes).

animations

animations pédagogiques

l'artothèque réalise des animations pédagogiques à partir d'un choix d'œuvres de sa collection ou autour d'expositions, pour favoriser le contact des enfants avec l'art contemporain, les sensibiliser au vocabulaire plastique des artistes et entamer avec eux un dialogue sur la lecture des œuvres.



un établissement scolaire (école, collège ou lycée) de

emprunter des œuvres auprès de l'Artothèque ?

obtenir une carte d'inscription annuelle
"élève" (catégorie 7).

Ensemble de la fiche ci-joint,
le cachet de l'établissement à l'accueil de la
bibliothèque François Mitterrand.

Ensemble de la fiche ci-joint,
il est possible d'emprunter jusqu'à 10 œuvres pour une

utilisation de cette carte pour emprunter les
œuvres pour des activités professionnelles.

La carte d'inscription ne
peut être renouvelée.

collectivités municipales

(catégorie 7)

à remplir et à retourner au personnel de l'accueil de la
maison du livre de l'image et du son François Mitterrand
247, cours Émile Zola bp 5044 - 69601 Villeurbanne cedex

bulletin d'inscription (à remplir en lettres majuscules)

nom de la collectivité

nom du responsable

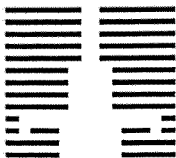
adresse.....

code postal 69100 Ville Villeurbanne.....

n° téléphone activité

cachet de la collectivité

réserve accueil maison du livre de l'image et du son



maison
du livre
de l'image
et du son
françois
mitterrand

artothèque
247, cours Émile Zola
bp 5044
69601 villeurbanne
cedex - france
tél. 04 78 68 04 04

vi || eurbanne

François BOISROND

Né en 1959 à Paris.
Vit et travaille à Paris.
Peintre.

Jusqu'en 1981, François Boisrond étudie à l'École Nationale des Arts Décoratifs de Paris où il pratique diverses techniques graphiques, audiovisuelles et le dessin d'animation.

Très tôt, il s'attache aux images qu'il connaît : celles de la bande dessinée (il connaît alors peu d'artistes en dehors de Léger, Matisse et Picasso). Pendant ces années aux Arts Décoratifs, il rencontre Hervé Di Rosa ; Robert Combas et Rémy Blanchard se joignent à eux pour produire ensemble des images issues de la lecture de mass média.

C'est en 1981, à l'occasion de l'exposition « Finir en beauté » à laquelle il participe en compagnie de Combas, H. Di Rosa, Blanchard, Alberola, Maurige, Blais et Viollet que naît la « Figuration Libre ». En 1982, il séjourne six mois à New York où il rencontre Keith Haring et Kenny Sharf dont les peintures s'inspirent des graffitis urbains. A la suite de ce voyage, il réalise une importante série de paysages urbains qui mettent en scène la mythologie de l'American Way of Life.

F. Boisrond utilise des images fortement médiatisées, en quelque sorte une réalité de seconde main. Mais celle-ci n'est jamais exploitée sur un mode ouvertement critique. Il s'attache, sans agressivité aucune, à la représentation de stéréotypes, de clichés et participe sans la remettre en cause à la banalisation des concepts. Mais en même temps, ses images sont liées à sa biographie ; elles sont le reflet d'une quotidienneté : travail dans l'atelier, couple, sommeil, vacances, voyages. Aussi, la dépersonnalisation des figures de F. Boisrond résulte-t-elle à la fois d'un parti pris de banalisation et de l'effet de la pudeur d'un artiste qui montre des images issues de la vie.

D'apparences lisibles au premier regard, elles ne s'ordonnent cependant pas selon un sens de lecture narratif. Elles sont certes déclinées dans des formes attendues - un peu à la manière d'une bande dessinée - mais leur fonction et leur valeur sont d'ordre signalétique. F. Boisrond procède par agrégation d'images juxtaposées selon un ordre géométrique simple et strict qui divise le tableau en vignettes. Dans aucune de ses œuvres la ligne et la couleur ne prennent le pas l'une sur l'autre.

Boisrond assume la faiblesse apparente de sa peinture. Il la revendique : elle représente sinon son style, du moins la manière d'un artiste à certains moments de son histoire.



maison
du livre
de l'image
et du son
françois
mitterrand

artothèque
247, cours émile zola
bp 5044
69601 villeurbanne
cedex - france
tel. 78 68 04 04

villeurbanne

bulletin d'inscription

tout public

à remplir et à retourner au personnel dans le bibliobus, à la médiathèque du tonkin ou
à l'accueil de la maison du livre de l'image et du son françois mitterrand
247 cours émile zola - bp 5044 - 69601 villeurbanne cedex

(à remplir en lettres majuscules)

nom

prénom m f

adresse

adresse personnelle (étudiants)

code postal

ville

téléphone

année de naissance

catégorie socio-professionnelle : (cocher la case ci-dessous)

pour les enfants jusqu'à 15 ans révolus

• établissement scolaire fréquenté

• catégorie socio-professionnelle des deux parents : (cocher les cases ci-dessous)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 10 agriculteurs exploitants | <input type="checkbox"/> 20 artisans, commerçants et chefs d'entreprises |
| <input type="checkbox"/> 30 cadres et professions intellectuelles supérieures | <input type="checkbox"/> 31 professions libérales |
| <input type="checkbox"/> 34 professeurs | <input type="checkbox"/> 36 ingénieurs, cadres d'entreprises |
| <input type="checkbox"/> 40 professions intermédiaires | <input type="checkbox"/> 42 instituteurs et assimilés |
| <input type="checkbox"/> 47 techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise | <input type="checkbox"/> 50 employés |
| <input type="checkbox"/> 51 employés de la fonction publique | <input type="checkbox"/> 60 ouvriers |
| <input type="checkbox"/> 70 retraités | <input type="checkbox"/> 80 sans activité |
| <input type="checkbox"/> 81 chômeurs (r.m.i., c.e.s. inscrits à l'a.n.p.e.) | <input type="checkbox"/> 83 appelés du contingent |
| <input type="checkbox"/> 84 élèves de plus de 16 ans - étudiants, | |

établissement fréquenté

voir

tarifs au verso



maison
du livre
de l'image
et du son
françois
mitterrand

247, cours émile zola
b.p. 5044
69601 villeurbanne
cedex - france
tél. 04 78 68 04 04
fax 04 78 68 30 39

Tarifs en francs au 1^{er} septembre 1997

a. grand public

tranche d'âge	supports choisis	villeurbannais	non-villeurbannais
0 à 11 ans	livre	gratuit	55
12 à 15 ans	livre	gratuit	55
	cd ou vidéo	105	160
	livre + 1 support (cd ou vidéo)	105	210
	cd + vidéo	210	315
	livre + cd + vidéo (sauf artothèque)	210	370
16 à 26 ans (à partir de 18 ans pour l'artothèque)	livre	55	105
	cd ou vidéo ou artothèque	105	160
	livre + 1 support (cd ou vidéo ou arto.)	160	265
	2 supports sauf livre (ex. cd + vidéo)	210	315
	tous supports (livre + cd + vidéo + artothèque pour les 18 ans)	265	370
adultes	1 support (livre ou cd ou vidéo ou arto.)	105	160
	2 supports	210	315
	Tous les supports	265	370

b. tarifs réduits

gratuité d'adhésion pour les livres.

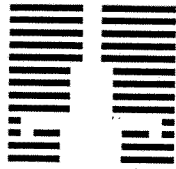
- scolaires villeurbannais jusqu'à 16 ans non inclus, appelés du contingent, agents municipaux, toute personne (villeurbannaise ou non) fournissant un certificat de non-imposition (sur présentation d'une feuille d'impôt, à l'exception des bénéficiaires de l'avoir fiscal).

tranche d'âge	supports choisis	villeurbannais	non-villeurbannais
0 à 11 ans	livre	gratuit	gratuit
12 à 15 ans	livre	gratuit	gratuit
	livre + 1 support (cd ou vidéo)	105	160
	livre + cd + vidéo	210	315
16 à 26 ans (à partir de 18 ans pour l'artothèque)	livre	gratuit	gratuit
	livre + 1 support (cd ou vidéo ou arto.)	105	210
	tous les supports	210	315
adultes	livre	gratuit	gratuit
	livre + 1 support (cd ou vidéo ou arto.)	105	265
	tous les supports	210	315

c. perte de carte d'abonnement : le prix est de 20 F jusqu'à 15 ans et de 40 F à partir de 16 ans.

d. collectivités

	supports	villeurbannais	non-villeurbannais
collectivités non municipales	artothèque	105	160
structures municipales	artothèque	0	aucun prêt
collectivités	cd, livre	0	aucun prêt



ville de villeurbanne

Vous êtes un établissement scolaire (école, collège ou lycée) de Villeurbanne :

comment emprunter des œuvres auprès de l'Artothèque ?

maison **du livre**
de l'image et du son

françois mitterrand

247, cours émile zola
b.p. 5044

69601 villeurbanne
cedex france

tél. 04 78 68 04 04

fax 04 78 68 30 39

Faire établir gratuitement une carte d'inscription annuelle "Collectivité municipale" (catégorie 7).

Pour cela :

- remplir le bulletin d'inscription ci-joint,
- présenter ce bulletin portant le cachet de l'établissement à l'accueil de la Maison du livre de l'image et du son François Mitterrand.

Cette carte est valable de date à date.

Elle vous permet d'emprunter **gratuitement** jusqu'à **10 œuvres pour une durée d'un, deux ou trois mois.**

Les enseignants sont autorisés à se servir de cette carte pour emprunter les œuvres de leurs choix dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Avant d'accomplir faire cette démarche vérifiez que votre établissement ne possède pas une carte en cours de validité ou susceptible d'être renouvelée.

vi ■ ■ eurbanne

artothèque



contrat de location n°

date de retour

du au

voir au dos : article 2 du règlement

numéro d'adhérent

nom

adresse

ville de villeurbanne

..... téléphone.....

particulier collectivité responsable.....

nombre d'œuvres empruntées

maison **du livre**
de l'image et du son
françois mitterrand

247. cours émile zola
b.p. 5044
69601 villeurbanne
cedex france
tél. 04 78 68 04 04
fax 04 78 68 30 39

n°	artiste	titre	valeur

somme perçue

reconnaissant avoir pris connaissance du règlement de l'artothèque

villeurbanne, le

l'emprunteur

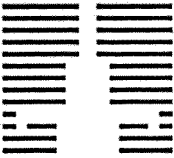
pour l'artothèque

règlement

artothèque

1. L'artothèque propose le prêt d'œuvres multiples d'art contemporain à toute personne majeure titulaire de la carte d'adhérent. L'adhérent ne peut présenter d'autre carte que la sienne pour emprunter et rendre des œuvres.
2. Le prêt s'effectue pour une durée de 1, 2 ou 3 mois définie lors de l'établissement du contrat de location. Les conditions d'emprunt sont fixées par délibération municipale.
Tout retard dans le retour des œuvres donne lieu au versement d'une pénalité :
5 F par œuvre et par jour de retard à partir du 8^e jour.
3. Les particuliers peuvent emprunter jusqu'à trois œuvres à la fois ; les collectivités, dont une personne se porte responsable auprès de l'artothèque, peuvent emprunter jusqu'à 10 œuvres à la fois.
4. Les œuvres sont placées sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il est entendu que cette responsabilité inclut le transport. Il est entendu que l'emprunteur est titulaire d'une garantie multirisques garantissant ses biens personnels au titre de son logement et que les œuvres empruntées bénéficient pleinement de cette couverture.
Il s'engage :
 - à prendre toutes les précautions utiles en vue de la bonne conservation de l'œuvre (la conserver loin d'une source de chaleur, à l'abri des rayons solaires, ne pas la désencadrer, ne pas utiliser de produits de nettoyage),
 - à la restituer encadrée dans son conditionnement d'origine au terme fixé par le contrat,
 - à ne pas prêter l'œuvre à une tierce personne.Toute dégradation, perte ou non-restitution entraînent le remboursement de l'œuvre (dont la valeur figure sur le contrat), de son encadrement ou de son conditionnement.
Toute reproduction est formellement interdite. La Ville de Villeurbanne dégage sa responsabilité en cas d'infraction à cette règle.
5. Les vitres ou cadres cassés ne doivent pas être remplacés, mais remboursés à l'artothèque.

Villeurbanne, le 25 mai 1997


maison
du livre
de l'image
et du son
françois
mitterrand
artothèque
247, cours émile zola
bp 5044
69601 villeurbanne
cedex - france
tel. 04 78 68 04 04


Raymond Terracher, Maire de Villeurbanne,
conseiller général

Annexes III

**Questionnaire distribué au public de l'artothèque
de la Bibliothèque municipale de Lyon**

Martine Mauvieux, conservateur stagiaire de l'ENSSIB, effectue une étude sur les artothèques et, dans ce cadre, a conçu un questionnaire destiné au public emprunteur d'œuvres d'art. Veuillez avoir la gentillesse de le remplir et de le remettre au personnel de l'artothèque. D'avance, nous vous en remercions.

Le Conservateur du département Arts et Loisirs.

1° Empruntez-vous pour vous ? oui non

2° Si non, pour une collectivité ? oui non

3° Si oui, quelle collectivité représentez-vous ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Secteur scolaire | <input type="checkbox"/> Secteur social |
| <input type="checkbox"/> Secteur culturel | <input type="checkbox"/> Secteur médical |
| <input type="checkbox"/> Secteur commercial | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

4° Depuis quand empruntez-vous des œuvres d'art à l'artothèque ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> aujourd'hui | <input type="checkbox"/> de 6 mois à un |
| <input type="checkbox"/> depuis moins de 6 mois | <input type="checkbox"/> depuis plus d'un an |

5° Combien d'œuvres empruntez-vous à la fois ?

6° Combien de temps gardez-vous une œuvre ?

7° Combien de fois par an empruntez-vous une (ou des) œuvre(s) ?

8° Comment faites-vous votre choix ?

- en consultant les œuvres disponibles
- en demandant conseil à l'artothécaire de service
- en interrogeant le catalogue informatisé
- en consultant la liste des artistes
- autre (précisez)

9° Votre choix porte sur : (merci de numéroter vos réponses)

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> une technique : | <input type="checkbox"/> estampe | <input type="checkbox"/> photographie |
| <input type="checkbox"/> un format | <input type="checkbox"/> des couleurs | |
| <input type="checkbox"/> un graphisme | <input type="checkbox"/> un artiste | <input type="checkbox"/> autre (précisez) |

10° Que pensez-vous de la présentation de l'artiste (au dos du cadre) ? Facilite-t-elle l'accès à l'œuvre ?

11° Empruntez-vous d'autres types de documents sur l'artiste choisi ?

- | | |
|------------------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> oui | lesquels ? |
| <input type="checkbox"/> non | pourquoi ? |

12° Regardez-vous des vidéocassettes sur les artistes choisis ? oui non

13° Comment appréciez-vous le lieu dans lequel sont présentées les œuvres ?

T.S.V.P.

14° Souhaitez-vous davantage :

- d'accueil spécialisé
- de renseignements
- de documentation
- autre (précisez)

15° En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous recevez des invitations aux manifestations organisées par la Bibliothèque.

- Y participez-vous ?
- oui auxquelles ?
- non pourquoi ?

16° En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous avez reçu une invitation à une conférence de présentation des nouvelles acquisitions de l'artothèque le 29 avril 1997. Etes-vous venu l'écouter ?

- oui. Avez-vous été satisfait ? oui non Pourquoi ?
- non. Pourquoi ?

17° Qui êtes-vous ?

- Homme Femme

18° Où habitez-vous ?

- Lyon Villeurbanne
- Rhône autre département

19° Que âge avez-vous ?

- moins de 25 ans 30 à 39 ans 50 à 59 ans
- 25 à 29 ans 40 à 49 ans plus de 60 ans

20° Quelle est votre profession ?

21° Quel est votre diplôme le plus élevé ?

22 Avez-vous fait des études artistiques ?

- non
- oui Dans quel domaine ?

23° Depuis combien de temps avez-vous visité un musée ou une exposition ?

- moins d'un mois de 6 mois à un an
- de un mois à 6 mois depuis plus d'un mois

24° Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire ?

05/09/97

Annexe IV

**Questionnaire distribué au public de de l'artothèque
de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne**

A l'attention de Mesdames et Messieurs les utilisateurs de l'artothèque de la MLIS-FM :
Martine Mauvieux, conservateur stagiaire à l'Ecole nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, est actuellement en stage à la maison du livre, de l'image et du son François Mitterrand et effectue, pour son mémoire de fin de cycle, une étude (*l'accès aux images fixes dans les bibliothèques*) sur les artothèques, portant sur les emprunts d'œuvres d'art.

Vous est-il possible de l'aider dans sa démarche en complétant le présent questionnaire ? Votre contribution lui permettra de mener son travail à bien.

Conformément à la loi, ce questionnaire est anonyme et les données qu'il contient sont confidentielles; Par avance, je vous remercie pour votre aide, précieuse pour notre stagiaire. Cette enquête permettra également au service d'améliorer ses prestations auprès de vous.

Jean-François Bonnin, directeur

1° Etes-vous emprunteur ? oui non

2° Empruntez-vous pour vous ? oui non

3° Si non, pour une collectivité ? oui non

4° Si oui, quelle collectivité représentez-vous ?

Secteur scolaire

Secteur social

Secteur culturel

Secteur médical

Secteur privé

Autre (précisez)

5° Depuis quand empruntez-vous des œuvres d'art à l'artothèque ?

aujourd'hui

de 6 mois à un

depuis moins de 6 mois

depuis plus d'un an

6° Combien d'œuvres empruntez-vous à la fois ?

7° Combien de temps gardez-vous une œuvre ?

8° Combien de fois par an empruntez-vous une (ou des) œuvre(s) ?

9° Comment faites-vous votre choix ?

en consultant les œuvres disponibles

en demandant conseil à l'artothécaire de service

en interrogeant le catalogue informatisé

en consultant la liste des artistes

en consultant les fiches photographiques

autre

10° Vous choisissez de préférence : (merci de numéroter vos réponses)

une estampe

un format

des couleurs

autre (précisez)

une photographie

un graphisme

un artiste

11° La "fiche-artiste" qui vous est remise lors de chaque prêt vous facilite-t-elle l'accès à l'œuvre ?

12° Empruntez-vous d'autres types de documents sur l'artiste choisi ?

oui

lesquels ?

non

pourquoi ?

T.S.V.P.

13° Regardez-vous des vidéocassettes sur les artistes choisis ? oui non

14° Comment appréciez-vous le lieu dans lequel sont présentées les œuvres ?

15° Pensez-vous que la disposition des œuvres dans l'espace de l'artothèque influence votre choix ?

16° Que pensez-vous de l'accès à l'artothèque ? (signalisation, circulation, information, ...)

17° Etes-vous satisfait du service rendu par l'artothèque ? et plus précisément en ce qui concerne

l'accueil

les renseignements

18° En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous recevez des invitations aux expositions temporaires de l'artothèque.

Venez-vous les voir ?

oui

lesquelles ?

non

pourquoi ?

19° En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous avez reçu une invitation à une présentation des nouvelles acquisitions de l'artothèque en juin 1997. Etes-vous venu la voir ?

oui. Avez-vous été satisfait ? oui

non

Pourquoi ?

non. Pourquoi ?

20° Vous êtes :

un homme

une femme

21° Où habitez-vous ?

Villeurbanne

Lyon

Rhône

autre département

22° Que âge avez-vous ?

moins de 25 ans

30 à 39 ans

50 à 59 ans

25 à 29 ans

40 à 49 ans

plus de 60 ans

23° Quelle est votre profession ?

24° Quel est votre diplôme le plus élevé ?

25° Avez-vous fait des études artistiques ? non

oui

Dans quel domaine ?

26° Depuis combien de temps avez-vous visité un musée ou une exposition ?

moins d'un mois

de 6 mois à un an

de un mois à 6 mois

depuis plus d'un an

27° Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire ?

10/09/97

Annexe V

Résultats de l'enquête auprès du public de l'artothèque de la Bibliothèque municipale de Lyon

Réponses au questionnaire distribué au public de l'artothèque de la Bibliothèque de La Part-Dieu du 6 septembre au 11 octobre 1997.

37 personnes ont répondu au questionnaire.

1° 31 personnes empruntent pour elles soit 83,79 % des personnes interrogées. 5 personnes choisissent des œuvres pour une collectivité. Une seule personne non emprunteuse d'œuvres de l'artothèque a répondu au questionnaire.

2° Les collectivités emprunteuses :

secteur scolaire	secteur culturel	secteur ind. et commercial	secteur social	secteur médical	autre	total
0	1	2	1	0	1	5
	20 %	40 %	20 %	20%		100 %

secteur culturel : MJC ; secteur industriel et commercial : consultant/évaluation et entreprise ; secteur social : sans précision ; autre : collectivité territoriale.

3° Emprunteurs depuis :

	aujourd'hui	moins de 6 mois	de 6 mois à un an	plus d'un an	total
particuliers	5	6	6	14	31
particuliers (%)	16,13 %	19,35 %	19,35 %	45,17 %	100 %
collectivités	2	0	2	1	5
collectivités (%)	40 %	0	40 %	20 %	100 %
Total	7	6	8	15	36
	19,45 %	16,65 %	22,23 %	41,67 %	100 %

4° Nombre de pièces empruntées à la fois :

nombre de pièces	1	1 ou 2	2	2 ou 3	3	4 à 10	11 à 15	16 à 20	total
particuliers	4	2	25	0	0	0	0	0	31
particuliers (%)	12,90 %	6,45 %	80,65 %						100 %
collectivités	0	0	0	0	0	3	0	2	5
collectivités (%)						60 %		40 %	100 %

5° Temps d'emprunt d'une œuvre :

nombre de mois	moins d'1 mois	1 mois	1 à 2 mois	2 mois	2 à 3 mois	3 mois	sans réponse	total
particuliers	2		7	16		3	3	31
particuliers (%)	6,45 %		22,58 %	51,61 %		9,68 %	9,68 %	100 %
collectivités				1	1		3	5
collectivités (%)				20%	20 %		60 %	100 %

6° Nombre d'emprunts par an :

nombre d'empr.	1	2	3	4	4 à 5	5 à 6	6	6 à 8	10 et plus	sans rép	total
particuliers	1	2	1	1	1	2	11	2	3	7	31
particuliers (%)	3,23 %	6,45 %	3,23 %	3,23 %	3,23 %	6,45 %	35,5 %	6,45 %	Total	7	6
collectivités				4	1						5
collectivités (%)				80 %	20 %						100 %

7° Mode de choix d'une œuvre (à partir de cette question le dépouillement inclut le non emprunteur).

Mode de choix	part.	collect.	Total	%
a) En consultant les œuvres disponibles	31	3	34	79,08 %
b) En demandant conseil au personnel du dép. Arts	0	5	5	11,64 %
c) En interrogeant le catalogue informatisé	1	0	1	2,32 %
d) En consultant la liste des artistes	1	0	1	2,32 %
e) Autre	1	0	1	2,32 %
f) sans réponse	1	0	1	2,32 %

Autre : "coup de cœur"

Choix combinés	particuliers	particuliers (%)	collectivités	collectivités (%)
a)	28	87,5 %	0	
b)	0		2	40 %
a), b)	0		3	60 %
a), c)	1	3,13 %	0	
a), d)	1	3,13 %	0	
a), e)	1	3,12 %	0	
f)	1	3,12 %	0	
total	32	100 %	5	100 %

8° Critères de choix des particuliers :

	choix 1 (*)	choix 2	choix 3	choix 4	choix 5	choix 6	total
technique	1	0	1	2	2	0	6
estampe	4	1	4	2	0	0	11
photographie	5	2	0	0	0	0	7
format	3	6	4	3	0	0	16
graphisme	11	1	5	1	1	0	19
couleurs	10	8	4	2	0	1	25
artiste	2	3	0	2	5	1	13
autre		2					2

(*) les critères uniquement cochés sont classés en choix 1

Types et nombre de réponses en fonction des critères :

- pas de réponse : 2,
- autre critère exclusivement : 2 ("le désir des yeux", "pas de critère précis"),
- critères uniquement cochés : 4 (graphisme et couleurs), (photographie et couleurs), (photographie, format, graphisme et couleurs), (estampe, photographie, graphisme et artiste),
- un critère numéroté : 1 (couleurs),

- 2 critères numérotés : 6 (graphisme, couleurs), (couleurs, format), (artiste, couleurs), (technique, couleurs), (couleurs, autre : "une impression générale"), (photographie, autre : "le tout à la fois"),
- 3 critères numérotés : 5 (couleurs, format, estampe), (estampe, artiste, technique), (format, couleurs, graphisme), (graphisme, artiste, couleurs), (graphisme, format, couleurs)
- 4 critères numérotés : 4,
- 5 critères numérotés : 6,
- 6 critères numérotés : 2.

9° Critères de choix des collectivités :

	choix 1 (*)	choix 2	choix 3	choix 4	choix 5	choix 6	total
technique	0	1	0	0	0	0	1
estampe	1	0	0	0	0	0	1
photographie	1	1	0	0	0	0	2
format	1	0	1	1	0	0	3
graphisme	1	0	0	0	0	0	1
couleurs	3	0	0	0	0	0	3
artiste	1	0	1	0	0	0	2
autre	1						1

(*) les critères uniquement cochés sont classés en choix 1

Types et nombre de réponses en fonction des critères :

- autre critère exclusivement : 1 ("un courant, une époque"),
- critères uniquement cochés : 2 (estampe, photographie, format, couleurs, graphisme), (artiste, autre : "une série continue, un ensemble"),
- 3 critères numérotés : 1 (couleurs, technique, format),
- 4 critères numérotés : (couleurs, photographie, artiste, format).

10° Question : "que pensez-vous de la présentation de l'artiste au dos du cadre ? Facilite-elle l'accès à l'œuvre ?

Les particuliers		Critiques et remarques
a) pas de réponse : 4	12,5 %	
b) réponses des personnes qui ne l'ont pas lue : 3	9,37 %	"ne l'a pas lue, choix d'une estampe = plaisir esthétique", "ne la pas lue, pense que c'est bien", "ça a l'air pas mal"
c) réponses négatives : 5	15,63 %	"non", "insuffisante", "mal faite ou inexistante, incomplète. C'est une bonne idée, pas assez d'explications", "non, ne regarde pas en choisissant", "non, j'aimerais que soit présentée une synthèse explicative de l'œuvre si possible"
d) réponses nuancées : 6	18,75 %	"oui, cela facilite l'accès à l'œuvre quand l'artiste est peu connu mais malheureusement il n'y en a pas toujours", "un peu bref", "parfois trop succincte", "irrégulier, parfois intéressant parfois rien", "trop succincte voire inexistante", "je m'intéresse surtout à l'œuvre"
e) réponses positives : 14	43,75 %	"oui, excellente", "oui, une aide", "heureusement qu'il y en a", "nécessaire", "complémentaire, intéressant", "j'aime bien qu'elle soit au dos, on la découvre quand on le veut. Oui elle facilite et enrichit l'accès à l'œuvre", "oui, sommaire mais suffisant", "très bien, facilite l'accès à l'œuvre si l'ensemble de l'œuvre de l'artiste est cohérent", "elle est utile", "suffisant".

Les collectivités		Critiques et remarques
a) pas de réponse : 1	20 %	
b) réponse nuancée : 1	20 %	"oui, mais pas toujours existante et trop courte. Pas de texte sur l'œuvre elle-même"
c) réponses positives : 3	60 %	"oui", "cela nous paraît indispensable"

11° Question : "Empruntez-vous d'autres types de documents sur les artistes choisis ?"

Les particuliers		lesquels ?	pourquoi ?
sans réponses : 3	9,35 %		"Je ne sais pas, je verrai ensuite"
oui : 6	18,75 %	livres, CD audio	"compléter"
non : 23	71,9 %		"pas possible aujourd'hui", "plus tard", "jamais pensé", "je ne cherche pas à connaître l'artiste, je souhaite simplement me faire plaisir (esthétique)", "problème de disponibilité", "vient uniquement pour le prêt d'œuvres ; pour les autres documents va dans une autre bibliothèque", "ne s'y intéresse pas", "aimerait des livres ou des documents sonores", "pas assez passionné par l'art", "l'œuvre suffit", ...

Les collectivités	lesquels ?	pourquoi ?
oui : 0		
non : 5		"aurait préféré des notices bibliographiques", "pas pratique dans le cadre d'une exposition", rien de proposé à ce jour. Il faudrait proposer une documentation sur l'artiste"

12° Question : "Regardez-vous des vidéocassettes sur les artistes choisis ?"

Emprunteurs	sans réponse		oui		non		Remarques
Particuliers	1	3,13 %	4	12,5 %	27	84,37 %	"pas le temps"
Collectivités			1		4		

13° Question : "Comment appréciez-vous le lieu dans lequel sont présentées les œuvres ?"

Les particuliers		Critiques et remarques
sans réponses : 6	16,6 %	
réponses négatives : 8	22,4 %	"Problèmes pour consulter sans abîmer les cadres", "plus d'espace faciliterait la communication", "trop petit ; obligé de fouiller", "nécessité d'un lieu à part. A Lyon, l'artothèque fait partie de la salle de lecture", "pourquoi ne pas généraliser en présentant sur les murs les œuvres à décrocher : concept sympathique"...
réponses nuancées : 7	19,55 %	"Moyen", "RAS mais manque de place", "bien mais mieux : une pièce pour ça comme un petit musée", "bien mais dommage que toutes les œuvres disponibles ne soient pas disponibles", "bien agréable mais présentation limitée", ...
réponses positives : 11	30,55 %	"bien", "apprécie la présence dans le même lieu des œuvres, ouvrages, films... sinon ce serait une galerie", "ça va", "très bien, bonne idée, pratique", "très agréable", "aime bien, pas compliqué, très commode au sol ou accrochées"

Les collectivités		Critiques et remarques
réponses négatives : 2	40 %	"il manque un local spécifique pour que l'on puisse voir et choisir les œuvres", "pas beaucoup d'œuvres présentées"
réponses nuancées 2	40 %	"très clair mais œuvres difficiles à manier", "bien ; dommage que les tableaux soient posés au sol"
réponses positives : 1	20 %	"très bien"

14° Question : "Souhaitez-vous d'avantage- d'accueil spécialisé- de renseignements- de documentation- autre (précisez) ?

Souhaits	Les particuliers	critiques et remarques	Les collectivités
Accueil spécialisé	8	"plus de détails sur les œuvres", "quelqu'un au courant sur les œuvres d'art", "besoin d'être guidé", "il y a des artistes peu connus"	
Renseignements	2		
Documentation	8	"catalogue illustré(papier ou CDrom)", "pas de lien œuvres/livres", "ça manque de notices"	5
Autre	5	"espace pour la présentation", "œuvres", "les œuvres ne sont pas assez mises en valeur", "un catalogue des œuvres photographiées pour éviter de se pencher sur les œuvres"	
Sans réponse	15	"les gens sont sympas, disponibles", "ici c'est une démarche personnelle différent d'une galerie"	

15° Question : "En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous recevez des invitations aux manifestations organisées par la Bibliothèque. Y participez-vous ?"

	oui		auxquelles ?	non		pourquoi ?	sans rép.
Particuliers	6	18,75 %	"pas systématiquement", "présentation des nouvelles acquisitions"	16	50 %	"rien reçu", "manque de temps"	10
Collectivités	1	20 %	"nouvelles acquisitions"	2	40 %	"pas le temps"	2
Total	7	18,92 %		18	48,65 %		32,43 %

16° Question : "En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous avez reçu une invitation à une conférence de présentation des nouvelles acquisitions de l'artothèque le 29 avril 1997. Etes-vous venu l'écouter ?"

Réponses	oui		satisfaction	non		pourquoi ?	sans réponse
Particuliers	2	5,41 %	oui	21	56,75 %	"manque de temps", "pas reçu", "oubli"	9
Collectivités	2	40 %	oui "bonne idée ; convivial ; informations"	3	60 %	"indisponible"	
Total	4	10,81 %		24	64,86 %		24,33 %

17° Identité des personnes interrogées :

	Hommes		Femmes	
Les particuliers (*)	22	70,96 %	9	29,04 %
Les collectivités	1	20 %	4	80%
Total	23	63,89 %	13	36,11 %

(*) une personne n'a pas répondu à cette question et aux suivantes

18° Lieux d'habitation :

Lieux	Lyon		Villeurbanne		Rhône		autre département	
Les particuliers	25	80,64 %	2	6,46 %	3	9,68 %	1	3,22 %
Les collectivités	2	40 %	1	20 %	1	20 %	1	20 %
	27	75 %	3	8,33 %	4	11,11 %	2	5,56 %

19° Tranches d'âge :

Âges	- de 25		25-29		30-39-		40-49		50-59		+ de 60
Particuliers	8	25,80 %	5	16,13 %	9	29,04 %	8	25,80 %	1	3,23 %	0
Collectivités	0		2	40 %	2	40 %	1	20 %	0		0
Total	8	22,22 %	7	19,45 %	11	30,55 %	9	25 %	1	2,78 %	0

20° Professions :

Les particuliers :

- 1 sans réponse,
- 1 chômeur,
- 9 étudiants,
- 1 fonctionnaire (sans précision),
- 1 enseignant,
- 1 historien,
- 3 assistants de conservation,
- 1 employé, 1 employé PTT, 1 agent EDF,
- 1 informaticien, 2 ingénieurs,
- 1 responsable recrutement,
- 2 cadres commerciaux, 1 vendeur,
- 1 médecin,
- 1 architecte, 1 comédienne, 1 photographe.

Soit au total : sans profession (étudiants, chômeur) : 32,5 %, cadres supérieurs et professions libérales : 25,8 %, professions intermédiaires : 19,4 %, employés : 9,7 %, professions indépendantes (industriels, commerçants, artisans) : 9,7 %

Les collectivités :

- 1 sans réponse,
- 1 animatrice socio-culturelle, 1 monitrice éducatrice,
- 1 secrétaire-comptable,
- 1 administrateur de production.

21° Diplôme le plus élevé :

	BEP	BAC	CAFB, DECF (bac +1)	DEUG, DUT (bac + 2)	Licence, IEP (bac +3)	Maîtrise (bac + 4)	DESS, DEA, Ingén., Archi. (bac + 5)	Doctora t	sans réponse
Particuliers	2	5	1	4	6	5	5	2	1
Collectivités	1	2	1				1		
Total	3	7	2	4	6	5	6	2	1

Soit 3 personnes sans bac (8,58 %), 19 personnes ayant bac à bac + 3 (54,28 %), 13 personnes ayant bac + 4 et plus (37,14 %)

22° Etudes artistiques :

	oui		Domaine	non	
Particuliers	9	29,03 %	1 peinture, 1 architecte, 1 architecte d'intérieur, 2 musique, 1 danse, 2 théâtre, 1 lettres	22	70,97 %
Collectivités	1	20 %	1 histoire de l'art	4	80 %
Total	10	27,78 %		26	72,22 %

23° Question : "Depuis combien de temps avez-vous visité un musée ou une exposition ?

	- d'un mois		de 1 à 6 mois		de 6 mois à 1 an	plus d'1 an
Particuliers	22	70,97 %	9	29,03 %	0	0
Collectivités	1	20 %	4	80 %	0	0
Total	23	63,89 %	13	31,11 %		

24° Question : "Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire ?"

Les particuliers :

- nombre de sujets quelque peu limité,
- n'emprunte pas parce que c'est trop frustrant, les œuvres sont très intéressantes,
- dommage que les verres soient brillants,
- la période d'emprunt est un peu courte,
- pourquoi ne pas prévenir par courrier que l'emprunt arrive à terme,
- il m'arrive d'emprunter plusieurs fois la même œuvre,
- l'artothèque idéale : 3 œuvres pour 6 mois,
- avoir un lieu propre,
- multiplier les accès,
- consultation sur cédérom par exemple,
- aimerait consulter les œuvres disponibles mais non exposées sur catalogue d'images informatique,
- regrouper les œuvres par artistes et par styles,
- plus d'œuvres exposées,
- fonds des œuvres trop triste.

Les collectivités :

- accueil des collectivités très encourageant et convivial,
- je trouve l'initiative de prêt des tableaux très bonne,
- souhaite une salle spécifique de présentation,
- souhaite un catalogue des œuvres accessibles avec photos des œuvres et notice explicative à consulter sur place,
- 3 mois de garde pour les œuvres c'est trop court, pas toujours le choix.

Annexe VI

Résultats de l'enquête auprès du public de l'artothèque de la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne

**Réponses au questionnaire distribué au public de l'artothèque de la MLIS
du 10 septembre au 11 octobre 1997.**

48 personnes ont répondu au questionnaire.

1° Toutes les personnes interrogées sont emprunteuses d'œuvres de l'artothèque.

2° 39 personnes empruntent pour elles soit 81,25 % des emprunteurs. Les 9 autres personnes choisissent des œuvres pour une collectivité.

3° Les collectivités emprunteuses :

secteur scolaire	secteur culturel	secteur privé	secteur social	secteur médical	autre	total
4	1	3	0	1	0	9
44,45 %	11,11 %	33,33 %	0 %	11,11 %	0 %	100 %

4° Emprunteurs depuis :

	aujourd'hui	moins de 6 mois	de 6 mois à un an	plus d'un an	total
particuliers	5	1	13	20	39
particuliers (%)	12,82 %	2,57 %	33,33 %	51,28 %	100 %
collectivités	1	0	1	7	9
collectivités (%)	11,11 %	0 %	11,11 %	77,78 %	100 %
Total	6	1	14	27	48
Total (%)	12,5 %	2,10 %	29,15 %	56,25 %	100 %

5° Nombre de pièces empruntées à la fois :

nombre de pièces	1	1 ou 2	2	2 ou 3	3	4 à 10	total
particuliers	4	3	4	5	22	1 (2 cartes)	39
particuliers (%)	10,25 %	7,70 %	10,25 %	12,82 %	56,42 %	2,56 %	100 %
collectivités	1					8	9
collectivités (%)	11,11 %					88,9 %	100 %

6° Temps d'emprunt d'une œuvre

nombre de mois	1 mois	1 à 2 mois	2 mois	2 à 3 mois	3 mois	sans réponse	total
particuliers	2	2	8	1	24	2	39
particuliers (%)	5,13 %	5,13 %	20,52 %	2,56 %	61,53 %	5,13 %	100 %
collectivités	1	1	3	1	3		9
collectivités (%)	11,11 %	11,11 %	33,33 %	11,11 %	33,33 %		100 %

7° Nombre d'emprunts par an

nombre d'empr.	1	2	2 à 3	3	3 à 4	4	5 à 6	6	pl. de 6	sans rép	total
particuliers	1	2	1	2	2	16	1	4	4	6	39
particuliers (%)	2,6 %	5,14 %	2,56 %	5,14 %	5,14 %	41 %	2,56 %	10,25 %	10,25 %	15,4 %	100 %
collectivités					1	5		2	1		9
collectivités (%)					11,1 %	55,6 %		22,2 %	11,1 %		100 %

8° Mode de choix d'une œuvre

Mode de choix	part.	collect.	Total
a) En consultant les œuvres disponibles	36	8	44
b) En demandant conseil à l'artothécaire	12	8	20
c) En interrogeant le catalogue informatisé	0	0	0
d) En consultant la liste des artistes	3	2	5
e) En consultant les fiches photographiques	16	3	19
f) Autre	1		1

Choix combinés	particuliers	particuliers (%)	collectivités	collectivités (%)
a)	16	41,02 %	1	11,11 %
b)	1	2,57 %	1	11,11 %
a) et b)	5	12,82 %	4	44,45 %
a), b), d), e)	2	5,13 %	2	22,22 %
a), b), e)	4	10,25 %	1	11,11 %
a), e)	9	23,07 %		
d), e)	1	2,57 %		
f)	1	2,57 %		
total	39	100 %	9	100 %

9° Critères de choix des particuliers

	choix 1 (*)	choix 2	choix 3	choix 4	choix 5	choix 6	total
estampe	6	4	3	3	4	1	21
photographie	2	3	1	1	4	9	20
format	5	7	6	8	2	1	29
graphisme	12	4	5	3	3	1	28
couleurs	17	8	4	3	2	0	34
artiste	1	3	7	6	3	5	25
autre	3 (coup de cœur)		1 (sujet)				41

(*) les critères uniquement cochés sont classés en choix 1

Types et nombre de réponses en fonction des critères :

- pas de réponse : 1,
- autre critère exclusivement : 3 (coup de cœur),
- critères uniquement cochés : 4 (graphisme et format), (photographie et format), (format, graphisme et couleurs), (format, graphisme, couleurs et artiste),
- un critère numéroté : 2 (couleurs),
- 2 critères numérotés : 2 (graphisme, couleurs), (couleurs, artiste),
- 3 critères numérotés : 2 (couleurs, graphisme, format), (graphisme, couleurs, artiste),
- 4 critères numérotés : 7,
- 5 critères numérotés : 1,
- 6 critères numérotés : 17.

10° Critères de choix des collectivités

	choix 1 (*)	choix 2	choix 3	choix 4	choix 5	choix 6	total
estampe	0	1	0	0	0	1	2
photographie	2	0	0	1	0	0	2
format	0	1	2		1	0	4
graphisme	3	1	0	2	0	0	6
couleurs	1	2	2	0	0	0	5
artiste	1	1	1	1	1	1	6
autre	4						4

(*) les critères uniquement cochés sont classés en choix 1

Types et nombre de réponses en fonction des critères :

- autre critère exclusivement : 2 (sujet),
- critères uniquement cochés : 1 (graphisme et couleurs),
- un critère numéroté : 1 (artiste),
- 3 critères numérotés : 1 (photographie, graphisme, artiste),
- 4 critères numérotés : 2 (graphisme, couleurs, format, artiste), (autre : thème, format, couleurs, graphisme),
- 6 critères numérotés : 2 (graphisme, couleurs, format, photographie, artiste, estampe), (photographie, estampe, couleurs, graphisme, format, artiste).

11° Question : "La "fiche-artiste" qui vous est remise lors de chaque prêt vous facilite-elle l'accès à l'œuvre ?

Les particuliers		Critiques et remarques
pas de réponse : 2	5,1 %	
réponses négatives : 8	20,5 %	"pas du tout, pas évident à lire, trop difficile, ça explique l'artiste mais pas l'œuvre", "non, pour un 2e temps une autre approche", "trop vague", "pas spécialement", ...
réponses nuancées : 6	15,4 %	"croit que non, bonne idée, ne cherche pas à comprendre", "non mais je trouve ce document intéressant", "variable, ça apprend l'existence de certains artistes, ça permet de retenir les noms", "oui, peut-être pas assez de présentation de l'œuvre", "bien faite mais pas toujours de fiches", "pas toujours documentée", ...
réponses positives : 23	23 %	"oui bien faite", "ça donne une ouverture sur l'œuvre", "oui très important", "oui, informations sur l'artiste, un résumé sur un courant", "cela permet de poursuivre une recherche", ...

Les collectivités		Critiques et remarques
réponse négative : 1	11,11 %	"peu lue"
réponse nuancée : 1	11,11 %	"oui mais il convient d'en faire une synthèse, peu de professeurs l'utilisent vraiment ..."
réponses positives : 7	77,8 %	"oui, elle est affichée en classe et au CDI, cela donne des informations aux élèves", "elle complète l'accès à l'œuvre", "...constitue un dossier d'informations", "très intéressant, tout le monde la lit, les clients et les collaborateurs s'interrogent" (patron d'un salon de coiffure), ...

12° Question : "Empruntez-vous d'autres types de documents sur les artistes choisis ?"

Les particuliers		lesquels ?	pourquoi ?
oui : 17	43,59 %	livres, brochures, monographies	"biographies d'artiste pour une plus ample connaissance de son œuvre et de son mode de création, pour connaître l'avant et l'après de l'œuvre", ...
non : 22	56,41 %		"pas pensé", "pas de carte pour les livres", "ne choisit pas un artiste, fonctionne sur un coup de foudre", "manque de temps, pas assez curieux, ne s'intéresse pas à l'art", "pas de méthode, coup de cœur", "manque d'information", "ce qui m'intéresse c'est l'œuvre chez moi comme une présence", "pas envie", ...

Les collectivités		lesquels ?	pourquoi ?
oui : 1	11,1 %	livres	"pour suivre un artiste"
non : 8	88,9 %		"ne sait pas qu'il est possible d'emprunter", "manque de temps", "pas inscrit pour les autres supports", "... pas de vrai spécialiste, de professeur d'arts plastiques.." (enseignante)

13° Question : "Regardez-vous des vidéocassettes sur les artistes choisis ?"

Emprunteurs	sans réponse	oui		Remarques	non	
Particuliers	1	5	12,82 %		33	84,62 %
Collectivités		1	11,11 %	"rarement"	8	88,88 %
Total	1	6	12,5 %		41	85,42 %

14° Question : "Comment appréciez-vous le lieu dans lequel sont présentées les œuvres ?"

Les particuliers		Critiques et remarques
sans réponses : 3	7,70 %	
réponses négatives : 2	5,13 %	"pas de mise en valeur des œuvres au prêt", "indifférent", ...
réponses nuancées : 8	20,51 %	"agréable mais on ne voit pas assez les œuvres, manque de recul", "préférerais plus d'espace d'exposition", "très bien mais bacs pas pratiques", "bien mais les œuvres sont trop entassées", "pas inintéressant mais les bacs sur deux niveaux : pas confortable, pas assez de lumière, reflet dans les verres", ...
réponses positives : 26	66,66 %	"agréable, serein, sympathique", "l'espace est spacieux et protégé ce qui représente de bonnes conditions de consultation et de choix", "... le lieu prête à la contemplation voire à la méditation", "très bien, c'est une œuvre d'art", "j'adore, c'est tranquille, calme, les gens sont disponibles", "compte tenu de la difficulté de présentation d'une telle collection : très bien", "convivial", ...

Les collectivités		Critiques et remarques
réponses nuancées : 1	11,11 %	"très bien mais les bacs sont trop bas"
réponses positives : 7	77,78 %	"beau cadre, présentation agréable", "apprécie beaucoup", "agréable sous le puits de lumière", ...

taux de satisfaction totale : 68,75 %

15° Question : "Pensez-vous que la disposition des œuvres dans l'espace de l'artothèque influence votre choix ?

Les particuliers		Critiques et remarques
réponses négatives : 18	46,16 %	"pas du tout", "non je regarde tout, mais pour les personnes petites difficile de regarder dans les bacs du haut", "non, je sors les œuvres des bacs", "pas vraiment",...
réponses nuancées : 2	5,14 %	"peut-être", "non mais plus d'œuvres accrochées serait plus intéressant, cela facilite le choix"
réponses positives : 19	48,7 %	"évidemment que oui", "absolument", "oui je préférerais voir plus d'œuvres au mur", "j'ai emprunté un Ben parce qu'il était au mur", "oui ne choisit pas de photographies parce que les bacs sont loins", "oui je prend dans la première pile ou œuvres accrochées", "c'est limité, besoin de voir les fiches photographiques pour compléter la recherche", "oui j'aime bien aller en réserve, les œuvres suspendues c'est mieux que dans les bacs", ...

Les collectivités		Critiques et remarques
réponses négatives : 3	33,33 %	"non, choix par thème"
réponses nuancées : 2	22,22 %	"non mais peut-être que celles qui sont au mur sont plus en valeur, dans les bacs elles sont trop tassées", ...
réponses positives : 4	44,45 %	"oui regarde en priorité les œuvres exposées", "a regardé dans les premiers bacs", ...

16° Question : "Que pensez-vous de l'accès à l'artothèque ? (signalisation, circulation, information, ...)

Les particuliers		Critiques et remarques
sans réponse : 3	7,70 %	
réponses négatives : 13	33,33 %	"informations : lors de l'inscription le personnel de l'accueil devrait penser systématiquement à préciser l'existence de l'artothèque ; signalisation : comme pour le reste : médiocre", "il faut savoir qu'elle existe, si on n'en a pas idée on ne viendra pas", "insuffisant", ouverture que l'après-midi : dommage", "l'accueil fait barrage", "pas très bien indiquée, à mettre en valeur, trop discret", "transport des œuvres pas pratique ; artothèque pas assez connue ; a su par hasard en s'inscrivant ; pas d'informations dans la ville", "...difficile à trouver", "pas visible, fermée jusqu'à 14 H : gênant", "elle semble réservée aux curieux", "difficile de comprendre qu'il y a un parking derrière", ...
réponses nuancées : 4	10,25 %	"endroit agréable, impression de descendre vers l'art au sous-sol, a découvert tardivement l'artothèque (depuis un an inscrit à la MLIS depuis 1988), signalisation pas très performante", "pas de difficulté pour venir mais ascenseur ne marchait pas", "très bien mais beaucoup de gens ne connaissent pas l'existence de l'artothèque", "sans problème, au début pensait que c'était seulement un lieu d'exposition", ...
réponses positives : 19	48,72 %	"OK", "très bien", "aucun problème", "juste suffisant", "R.A.S.", "discret mais intéressant", "ça a l'air d'être indépendant, a demandé à l'accueil il y a 4 ans", "très bien, ne vient que pour l'artothèque", "au sous-sol, c'est bien car l'artothèque est différente", "bien, c'est indiqué", ...

Les collectivités		Critiques et remarques
réponses négatives : 3	33,33 %	"difficile d'accès (pour le transport des œuvres), un accès direct au parking serait apprécié", "aimerait recevoir les horaires par rapport à la fermeture du matin", "signalisation et information insuffisantes, circulation aisée", ...
réponses nuancées : 1	11,11 %	"à l'accueil : aimable avec proposition d'ascenseur, mais pas de parking, besoin de quelqu'un à l'entrée pour porter les œuvres"
réponses positives : 5	55,56 %	"signalisation et circulation : bien, information : très bien", "pas de problème"

Réponses positives totales : 24 / 48 soit 50 %

17° Question : "Etes-vous satisfait du service rendu par l'artothèque ? et plus précisément en ce qui concerne -l'accueil -les renseignements "

Les particuliers	Accueil		Renseignements	
a) sans réponse	1		2	
c) réponses nuancées			4	"oui mais besoin de plus d'information", "je ne suis pas demandeur", "pas besoin de renseignements",
d) réponses positives	38	"très bien", excellent"	33	'très satisfait", "parfois brillant, souvent pertinent"
% des rép. positives	97,45 %		84, 62 %	

Les collectivités	Accueil	Remarques	Renseignements	Remarques
a) sans réponse	1		1	
d) réponses positives	8	"très bien"	8	"très bien, gens posés, compétents et disponibles si RV pris"
% des rép. positives	88,9 %		88,9 %	

Réponses positives totales :

- accueil : 46 / 48 soit 95,84 %

- renseignements : 41 / 48 soit 85,42 %

18° Question : "En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous recevez des invitations aux expositions temporaires de l'artothèque. Venez-vous les voir ?"

	oui		auxquelles ?	non		pourquoi ?	sans réponse
Particuliers	14	35,9 %	"toutes", "les photographies", "parfois selon ma disponibilité", ...	21	53,85 %	"manque de temps", "n'a pas reçu de carton d'invitation", "habite trop loin", manque d'intérêt" "difficile de venir d'après le carton"	4 (nouveaux inscrits)
Collectivités	5	55,6 %	"de temps en temps"	1	11,11 %	"de temps en temps"	3 (nouveaux inscrits)
Total	19	39,59 %		22	45,84 %	"manque de temps"	7

19° Question : "En tant qu'emprunteur d'œuvres, vous avez reçu une invitation à une présentation des nouvelles acquisitions de l'artothèque en juin 1997. Etes-vous venu la voir ?"

	oui		satisfaction	non		pourquoi ?	sans réponse
Particuliers	8	20,52 %	"j'ai pu emprunter certaines œuvres très intéressantes", "nouveau/ qualité", "grande ouverture des œuvres proposées", "pas été impressionné", ...	26	66,66 %	"manque de temps", "de toute façon voit les œuvres en les empruntant", "n'a pas fait attention", ...	5
Collectivités	1	11,11 %		6	66,66 %	"manque de temps", "aucun souvenir", "n'a pas vu le carton d'invitation",...	2
Total	9	18,75 %		32	66,66 %		7

20° Identité des personnes interrogées

	Hommes		Femmes	
Les particuliers	22	56,42 %	17	43,58 %
Les collectivités	3	33,33 %	6	66,67 %
Total	25	52,09 %	23	47,91 %

21° Lieux d'habitation

	Villeurbanne		Lyon		Rhône		autre département	
Les particuliers	20	51,29 %	14	35,90 %	4	10,25 %	1 (Isère)	2,56 %
Les collectivités	2	22,22 %	2	22,22 %	4	44,45 %	1 (Ain)	11,11 %
	22	45,84 %	16	33,33 %	8	16,67 %	2	4,16 %

22° Tranches d'âge

Âge	- de 25		25-29		30-39-		40-49		50-59		+ de 60
Particuliers	5	12,82 %	7	17,95 %	13	33,33 %	12	30,78 %	2	5,12 %	0
Collectivités	0		0		2	22,22 %	6	66,65 %	1	11,11 %	0
Total	5	10,41 %	7	14,59 %	15	31,25 %	18	37,5 %	3	6,25 %	0

23° Professions

Les particuliers :

- 1 objecteur de conscience (employé à la MLIS),
- 1 étudiant,
- 1 fonctionnaire (sans précision),
- 3 enseignants (école primaire et Université),
- 2 documentalistes,
- 1 adjoint administratif, 1 assistant qualifié de conservation (membres du personnel de la MLIS)
- 1 médiateur culturel,
- 1 assistant de direction, 1 secrétaire,
- 1 employé de banque,
- 1 rédacteur scientifique, 1 éditeur multimédia,
- 1 commercial (sans précision), 1 opticien, 1 libraire,
- 1 cadre transport,
- 2 chimistes,
- 4 technicien, 4 ingénieurs,
- 1 assistant social, 1 psychologue,
- 1 infirmier, 2 médecins,
- 2 architectes, 1 illustratrice, 1 musicienne.

Soit 5,2 % sans profession (étudiant, objecteur de conscience), 30 % cadres et professions libérales, 7,7 % employés, 12,82 % indépendants.

Les collectivités :

- 5 enseignants (2 professeurs d'arts plastiques, 1CPE, 1professeur de comptabilité, 1 institutrice),
- 1 secrétaire,
- 1 coiffeur,
- 1 ingénieur,
- 1 médecin.

24° Diplôme le plus élevé

	BEPC brevet - maîtrise	BAC	DEUG, BTS (bac + 2)	Licence, DNTS, (bac + 3)	CAPES Agrégat	DESS, DEA, Ingén., Archi. (bac + 5)	Doctorat, médecin
Particuliers	1	6	10	7		11	4
Collectivités	1	1		3	2		2
Total	2	4	10	10	2	11	6

Soit 2 personnes sans le bac (

25° Etudes artistiques :

	oui		Domaine	non	
Particuliers	14	35,90 %	1 sans précision, 3 histoire de l'art, 2 architecture, 2 théâtre, 3 musique, 1 design, 1 sculpture, 1 dessin animé.	25	64,10 %
Collectivités	4	44,44 %	2 arts plastiques, peinture, musique, danse.	5	55,56 %
Total	18	37,5 %		30	62,5 %

26° Question : "Depuis combien de temps avez-vous visité un musée ou une exposition ?

	- d'un mois		1 à 6 mois		6 mois à 1 an		plus d'1 an	
Particuliers	28	71,80 %	11	28,20 %	0		0	
Collectivités	4	44,45 %	3	33,33 %	1	11,11 %	1	11,11 %
	32	66,65 %	14	29,17 %	1	2,09 %	1	2,09 %

27° Question : "Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire ?"

Les particuliers :

souhaits :

- l'artothèque pourrait se faire connaître davantage (a connu l'artothèque par une émission de radio il ya 2 ans),
- ouverture des réserves au public, visite commentée des lieux et mise en valeur des acquisitions,
- augmentation des œuvres en prêt,
- plus de diversité dans les œuvres,
- plus de couleurs,
- des cartons pour transporter les œuvres avec des poignées plus pratiques,
- plus d'explication sur les œuvres,
- recevoir un courrier de rappel avant l'expiration des 3 mois de prêt,
- l'artothèque pourrait se trouver dans un lieu plus fermé, plus privilégié.

Les collectivités :

souhaits

- faciliter des échanges (accueil, conférences, débats) avec des artistes se déplaçant dans les lycées suburbains ou ruraux,
- présentation des œuvres sur tourniquet,
- proposition d'autres styles et des affiches,
- les photographies des fiches plus grandes,
- plus de couleurs dans les œuvres,
- un prêt de 4/5 mois (apprécie que le prix d'abonnement ait baissé).